

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



RAPPORT ANNUEL

— SUR LA —

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

E X E R C I C E 2 0 2 3

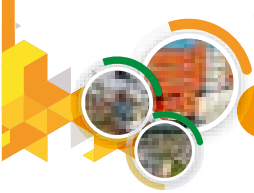


SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
RÉSUMÉ.....	7
I. FAITS MARQUANTS.....	7
II. ANALYSE DU BUDGET 2023 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	7
III. BILAN DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY.....	8
IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION.....	8
INTRODUCTION.....	9
PREMIÈRE PARTIE	
FAITS MARQUANTS.....	11
CHAPITRE 1	
AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DES EPN.....	13
CHAPITRE 2	
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS.....	21
DEUXIÈME PARTIE	
ANALYSE DU BUDGET ET DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	25
CHAPITRE 1	
ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....	27
CHAPITRE 2	
PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	65
TROISIÈME PARTIE	
OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY.....	71
CHAPITRE 1	
CONTEXTE ET POINT DU DÉPLOIEMENT DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY.....	73
CHAPITRE 2	
FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES DE L'UTILISATION DE TRÉSORPAY- TRÉSORMONEY.....	77

**QUATRIÈME PARTIE**

POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	79
CHAPITRE 1	
POINTS D'ATTENTION	81
CHAPITRE 2	
POINTS D'AMÉLIORATION	83
CONCLUSION	85
ANNEXES	89
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN) PAR CATÉGORIE : GESTION 2023	93
TABLE DES MATIÈRES	97



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Trésor Public est chargé entre autres missions d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'État, des Établissements Publics Nationaux, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable relève d'un Comptable Public. Par ailleurs, il est chargé de collecter l'épargne publique, d'assurer la garde et le maniement des deniers publics, de veiller à une meilleure allocation des ressources et d'assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor. En outre, il veille à la tenue de la comptabilité de l'État des Établissements Publics Nationaux, des Collectivités Territoriales et élabore les tableaux sur les statistiques des finances publiques.

Les performances réalisées au fil des années par cette régie financière lui ont valu le maintien du Certificat ISO 9001 version 2015, suite à l'audit de surveillance réalisé par AFNOR, ainsi que plusieurs distinctions aux niveaux national et international. Au-delà de la reconnaissance du travail accompli, ces lauriers constituent une invite à demeurer une administration vertueuse tournée vers une performance plus accrue, par la qualité des prestations offertes aux citoyens et aux parties prenantes.

Dans ce contexte, notre administration se doit d'être davantage transparente en communiquant sur ses principales réalisations, dont celles liées au secteur parapublic. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la redevabilité qui fait de l'information du grand public un enjeu majeur de bonne gouvernance, surtout dans un contexte caractérisé par un amenuisement des ressources publiques.

À cet effet, à travers la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP), un rapport sur la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux (EPN) est produit chaque année.

Fruit d'une co-construction de plusieurs services du Trésor Public, ce document, au-delà de rendre compte de l'exécution budgétaire, se pose en véritable outil d'aide à la décision pour l'amélioration de la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux qui ont reçu, sur la période de 2020 à 2023, des appuis financiers d'un montant global de 1 638 170 399 979 FCFA.

Aussi voudrais-je, en considération de la qualité des analyses et de la richesse des données qu'il contient, exhorter les citoyens et les partenaires à intégrer cet instrument comme la contribution du Trésor Public à l'amélioration de la performance du secteur parapublic.

AHOUSSE Arthur Augustin Pascal

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique



TrésorPay



TrésorMoney



**CRÉEZ VOTRE
COMPTE**

TRÉSORPAY-TRÉCORMONEY

PAR CODE USSD

***760#**

TrésorPay
<https://pay.tresor.gouv.ci>

Syntaxes

Enseignement technique

- » Frais d'examen : *760*2*3#
- » Frais de concours : *760*2*3#
- » Frais d'inscription : *760*2*3#

Enseignement supérieur

- » Frais de pré-inscription : *760*2*3#
- » Frais d'inscription : *760*2*5*2*1#
- » Frais de soutenance BTS : *760*2*5*2*2#
- » Frais d'examen BTS : *760*2*5*2*3#

Santé

- » Actes de santé : *760*2*5*4#

Éducation nationale

- » Frais d'inscription : *760*2*5*1*1#
- » Frais de Bonamas : *760*2*5*1*2#
- » Frais d'examen : *760*2*5*1*3#

Contraventions

- » Vidéo verbalisation : *760*2*5*3#
- » Amendes forfaitaires : *760*2*3#

EPN (INFAS, ESATIC, INJS, INFPA, ISTC ...)

- » Frais de concours, inscription,
scolarité, autres frais : *760*2*3#

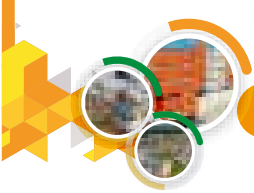


SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor
AEJ	: Agence Emploi Jeunes
AFNOR	: Association Française de Normalisation
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANRMP	: Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
CENTIF-CI	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
CHU Angré	: Centre Hospitalier Universitaire d'Angré
CHU Bouaké	: Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké
CHU Cocody	: Centre Hospitalier Universitaire de Cocody
CHU Treich	: Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
CHU Yop	: Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon
CIT	: Côte d'Ivoire Tourisme
CNPTIR	: Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale
CNRAO	: Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
CNTSCI	: Centre National de Transfusion Sanguine de Côte d'Ivoire
CUT	: Compte Unique du Trésor
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique
DEMO	: Direction des Études, des Méthodes et de l'Organisation
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EPA	: Établissements Publics Administratifs, sociaux, culturels et environnementaux
EPHN	: Établissements Publics Hospitaliers Nationaux
EPIC	: Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial
EPN	: Établissements Publics Nationaux
FNLS	: Fonds National de Lutte contre le Sida
ICA	: Institut de Cardiologie d'Abidjan
IGT	: Inspection Générale du Trésor
IMENA	: Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan
INFAS	: Institut National de Formation des Agents de Santé
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de Santé Publique
IPCI	: Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
IRFCI	: Institut Raoul FOLLEREAU de Côte d'Ivoire
LNSP	: Laboratoire National de Santé Publique
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation



ONPC	: Office National de la Protection Civile
PGSP	: Paierie Générale du Secteur Parapublic
PIB	: Produit Intérieur Brut
SAMU	: Service d'Aide Médicale d'Urgence
SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État
SyGACUT	: Système de Gestion Automatisée du Compte Unique du Trésor
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UJLoG	: Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa
UPGC	: Université Péléforo GON-COULIBALY de Korhogo



RÉSUMÉ

La reddition régulière des comptes est une exigence de bonne gouvernance et une conditionnalité des partenaires au développement.

Dans ce contexte et en vertu du principe de transparence dans la gestion des finances publiques, le Trésor Public produit et diffuse chaque année un rapport sur la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux (EPN).

Ce rapport s'articule autour de quatre (4) grands axes que sont les faits marquants, l'analyse du budget 2023 et la place des EPN dans l'écosystème économique national, le bilan de l'opérationnalisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ainsi que les points d'attention et d'amélioration.

I. FAITS MARQUANTS

En 2023, plusieurs faits ont marqué les activités des EPN dans le cadre de l'amélioration de leur gouvernance et du renforcement des capacités des acteurs.

II. ANALYSE DU BUDGET 2023 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL

❖ *Analyse de la gestion 2023*

Au titre de l'exercice 2023, le budget des EPN s'équilibre en recettes et en dépenses à 618,6 milliards FCFA. Il se décline comme suit :

- 506,3 milliards FCFA pour le fonctionnement, soit 81,85% ;
- 112,3 milliards FCFA pour l'investissement, soit 18,15%.

Concernant les prévisions de dépenses, les dotations de fonctionnement absorbent 81,85% des dépenses (506,3 milliards FCFA), contre 18,15% pour l'investissement (112,3 milliards FCFA).

S'agissant de l'exécution du budget, le taux de réalisation global des recettes se situe à 98,6%, tandis que le taux de consommation de crédit s'élève à 89,16%.

Au titre du recouvrement global, les recettes propres des EPN se chiffrent à 610 milliards FCFA contre une prévision de 618,5 milliards FCFA, pour un taux de réalisation de 98,63%.

Il ressort de l'exécution des dépenses que le niveau des investissements des EPIC est très faible avec un montant de 9,6 milliards FCFA sur 111,3 milliards FCFA.

❖ *Place des EPN dans l'écosystème économique national*

Au cours de l'exercice 2023, les recettes budgétaires des EPN représentent 1,27% du PIB contre 1,57% en 2022.

La part de leurs recettes propres constitue 0,14% du PIB en 2023. Celle-ci représente une part marginale dans la production de la richesse nationale.



Le ratio entre les dépenses totales des EPN et le PIB qui s'élève à 1,15% confirme leur proportion marginale dans le PIB. Quant à la part des appuis de l'État aux EPN sur le PIB, il est de 0,69% contre 0,98% en 2022.

III. BILAN DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

L'évaluation de l'opérationnalisation de la plate-forme TrésorPay-TrésorMoney dans les EPN en 2023, fait ressortir des aspects positifs et des insuffisances.

Au regard des insuffisances relevées, des dispositions devraient être envisagées en vue d'une utilisation optimale de TrésorPay-TrésorMoney.

IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION

❖ *Points d'attention*

Les principales difficultés rencontrées en 2023 sont d'ordre juridique, institutionnel, comptable, financier et technique. Il s'agit notamment :

- de la non prise de textes réglementaires subséquents à la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Établissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- du défaut de fonctionnement du SIGEPN en raison de travaux d'adaptation à la réforme budgétaire et comptable opérée ;
- de l'absence d'interfaçage ou d'interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs mis en place par certains EPN.

❖ *Points d'amélioration*

Pour une gestion efficace, des recommandations ci-après ont été formulées dans les domaines juridique, institutionnel, comptable, financier et technique :

- prendre les textes réglementaires subséquents à la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- achever les travaux d'adaptation du SIGEPN à la réforme budgétaire ;
- assurer l'interfaçage ou l'interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs mis en place par certains EPN.



INTRODUCTION

En 2023, le contexte international a été marqué par des tensions géopolitiques et commerciales entre les grandes puissances induites par la crise russo-ukrainienne. Celle-ci a eu un fort impact sur les économies nationales des États de l'UEMOA, déjà durement éprouvées par des crises institutionnelles et sécuritaires.

En dépit de ce contexte contraint, l'économie ivoirienne est restée résiliente, enregistrant une croissance de 6,5% en 2023 contre 6,2 % en 2022. Cette résilience s'explique, entre autres, par le dynamisme du secteur privé, notamment les secteurs du pétrole et des mines ainsi que la politique budgétaire et fiscale favorable aux entreprises, particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Par ailleurs, afin de rendre la croissance plus inclusive, le Gouvernement a mis en place un Programme Social ambitieux dénommé PS-GOUV sur la période 2022-2024. Ce programme, qui vise l'accélération du rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités par l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations, comprend les axes suivants :

- la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord ;
- l'amélioration des conditions d'études au primaire, secondaire et au supérieur ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- le renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables ;
- l'insertion professionnelle des jeunes et service civique.

Ce programme a porté ses fruits à travers l'achèvement et la mise en service des infrastructures sociales de base de même que la revalorisation des salaires et diverses gratifications au profit des fonctionnaires et agents de l'État.

La dimension jeunesse de cette vision s'est traduite par la mise en place du Programme Jeunesse du Gouvernement dénommé PJ-Gouv sur la période 2023-2025. Ce programme se décline comme suit :

- l'accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse ;
- l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.

La mise en œuvre de ces différents programmes est réalisée au sein des démembrements de l'État, notamment les Établissements Publics Nationaux (EPN) qui s'inscrivent résolument dans la dynamique de l'accompagnement des actions prioritaires du Gouvernement. Les EPN sont des structures parapubliques exerçant les compétences techniques ou spécialisées de l'État à travers un dispositif financier autonome obéissant aux principes de gestion des finances publiques.

Il ressort également de l'analyse de l'environnement des EPN que, de plus en plus, ces structures sont dissoutes au profit d'Agences d'Exécution dont la gestion n'est plus de la compétence du Trésor Public.

En effet, contrairement aux SODE et aux Agences d'Exécution, la gestion financière et comptable des EPN incombe au Trésor Public à travers des Agents Comptables nommés auprès de ces entités. Cette gestion implique le contrôle, le suivi et la traçabilité claire et exhaustive des différentes opérations de recettes et de dépenses.



Toutefois, le fonctionnement des EPN permet d'observer que certains Établissements Publics à caractère Administratif, Social, Culturel et Environnemental (EPA) qui n'ont pas vocation à faire des bénéfices ont des niveaux élevés de ressources propres tandis que des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ont des montants de recettes marginaux. Cette situation pose la problématique du reclassement de ces EPA en EPIC ou vice versa.

Par ailleurs, les réformes hardies de la gestion des finances publiques impulsées depuis 2011 ont abouti, en 2023, au basculement des Établissements Publics Nationaux dans le mode budget-programme. En outre, dans le cadre de la gestion rigoureuse des deniers de l'État et de ses démembrements, les Institutions et les organes de contrôles administratif et juridictionnel renforcent davantage leurs actions sur le terrain.

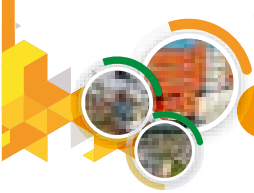
Dans un tel contexte, la reddition régulière des comptes devient une exigence de bonne gouvernance et une conditionnalité des partenaires au développement, pour accompagner la dynamique de développement durable.

Aussi apparaît-il indiqué de procéder au diagnostic du secteur des EPN pour en souligner l'importance, les dysfonctionnements, la nécessaire mutation ainsi que la place de ces entités parapubliques dans l'écosystème économique national.

En 2023, sur cent deux (102) EPN, cent (100) sont opérationnels et deux (02) en liquidation.

Le présent rapport sur la gestion financière et comptable des EPN se structure en quatre (4) parties, à savoir :

- les faits marquants ;
- l'analyse du budget 2023 et la place des EPN dans l'écosystème économique national ;
- le bilan de l'opérationnalisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ;
- les points d'attention et d'amélioration.



PREMIÈRE PARTIE

FAITS MARQUANTS

Plusieurs faits et événements ont eu un impact sur le secteur des EPN.

Ceux-ci ont contribué notamment :

- à l'amélioration de la gouvernance des EPN ;
- au renforcement des capacités des acteurs.

La Banque du Trésor



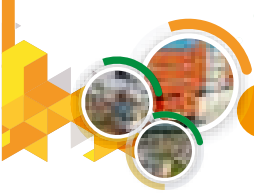
Une banque pour tous

Plus proche de vous

 www.labanquedutresor.gouv.ci



LA BANQUE DES DÉPÔTS
ET TRÉSOR PUBLIC



CHAPITRE 1

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DES EPN



I. BASCULEMENT DES EPN DANS LE MODE BUDGET-PROGRAMME

Conformément à la réforme du cadre harmonisé des finances publiques initiée par l'UEMOA et transposée en Côte d'Ivoire, les services centraux et déconcentrés ont été basculés en mode budget-programme en 2020. Dans la même dynamique, les EPN et les Représentations Diplomatiques ont été intégrés au budget-programme dès janvier 2023.

Le budget-programme est un mode de gestion des finances publiques qui favorise une meilleure cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires, afin d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et la redevabilité des acteurs.

C'est un outil de planification qui utilise les allocations budgétaires pour assurer la mise en œuvre des programmes en améliorant le rapport entre les ressources et les résultats. Il permet de passer du budget de moyens au budget axé sur les résultats à travers les budgets des ministères présentés en programmes. C'est une procédure de gestion novatrice qui a pour objectif essentiel de renforcer et de maîtriser les politiques publiques.

Le budget-programme met en œuvre des méthodes modernes de gestion budgétaires basées sur la performance et la responsabilisation des acteurs. Il intègre également un renforcement accru de l'action des organes de contrôle tels que la Cour des Comptes.

Ainsi, ce mode de gestion va renforcer les missions des acteurs budgétaires notamment les contrôleurs budgétaires et accroître leurs rôles et responsabilités dans l'atteinte des objectifs fixés à leurs structures.

I.1. Intégration des EPN dans le SIGOBE

Dans le cadre de l'intégration des EPN dans l'applicatif Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE), des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des trois (3) acteurs de l'exécution budgétaire que sont les Ordonnateurs, les Contrôleurs Budgétaires et les Agents Comptables.

Ces séances qui ont porté sur les fonctionnalités dudit applicatif ont été sanctionnées par l'habilitation des différents acteurs en vue de l'exécution budgétaire dans l'ensemble des EPN, à l'exception notamment du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) et de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) pour diverses raisons.

S'agissant du FDFP, du fait de la spécificité des opérations et du non paramétrage de certains comptes, il a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle de fonctionnement hors SIGOBE pour la gestion 2023.

En ce qui concerne l'ANRMP, n'ayant pas obtenu de dérogation, cette structure a été intégrée au SIGOBE à partir du deuxième trimestre 2023.

I.2. Difficultés d'appropriation du SIGOBE

L'exécution du budget via le SIGOBE a été source de difficultés au premier trimestre de l'année 2023. En effet, le paiement par nature économique a induit une multiplicité de virements effectués par fonctionnaire ou salarié. Ainsi, les Agents Comptables ont été confrontés à un surcroît de travail au regard du nombre important d'ordres de paiement émis et dont la saisie est manuelle.



Par exemple, le FDFP devait saisir manuellement plus de 20 000 ordres de paiement chaque mois. En outre, la nouvelle contexture des bordereaux d'émission d'ordres de paiement ne comportait ni les comptes budgétaires à imputer par les comptables publics, ni le cumul des ordonnancements réalisés. Cette situation a entraîné des retards dans le paiement des salaires.

Pour régler ces difficultés, une séance de travail tenue, le 20 avril 2023, entre la DGBF et la DGTCP a retenu de simplifier les procédures de mise en œuvre de la réforme par l'utilisation de la fonctionnalité multi-imputation dans le SIGOBE-EPN, ainsi que l'adaptation des bordereaux en intégrant les comptes d'imputation budgétaires. Toutefois, la question de cumul des ordonnancements n'a pas été prise en compte.

II. RÉGLEMENTATION DE LA COMPTABILITÉ DES EPN

L'année 2023 a été marquée par l'actualisation de la réglementation comptable des EPN et un niveau de production satisfaisant des comptes financiers.

II.1. Actualisation de la réglementation comptable

Le cadre réglementaire comptable des EPN a été actualisé à la faveur du basculement des EPN en mode budget-programme. À cet effet, plusieurs séances de validation des projets de textes élaborés ont été organisées avec la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) et les représentants de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), notamment la Direction de la Comptabilité Publique (DCP), la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et quelques Agents Comptables (AC).

Les dispositifs réglementaires mis en place concernent notamment :

- l'établissement d'une nouvelle nomenclature comptable ;
- l'élaboration d'une table de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature comptable ;
- la mise en place d'un nouveau canevas d'élaboration du compte financier ;
- la signature d'une (1) instruction comptable et deux (2) notes techniques, notamment :
 - la Note Technique n°0671/MEF/DGTCP/DCP du 23 janvier 2023 relative à la procédure d'apurement des soldes des comptes 452 et 560 portant sur les recettes de subventions imputées anormalement ;
 - l'Instruction Comptable n°002943/MEF/DGTCP/DCP du 06 avril 2023 relative au démarrage de la gestion budgétaire et comptable des EPN au titre de l'exercice 2023 ;
 - la Note Technique n°010053/MFB/DGTCP/DCP du 15 décembre 2023 relative à l'actualisation de la nomenclature comptable et modalités d'intégration des excédents budgétaires des EPN.

Des sessions de formation y afférentes ont été également organisées à l'intention de tous les Agents Comptables et leurs collaborateurs.

II.2. Assistance comptable

La totalité des cent (100) agences comptables auprès des EPN en activité a fait l'objet de missions de contrôle de leurs balances générales des comptes et d'assistance comptable. Ces missions ont permis de corriger des erreurs de comptabilisation des opérations et de certifier les soldes comptables au vu des pièces justificatives.



II.3. Production des comptes financiers

Les comptes financiers 2022 des Agents Comptables auprès des EPN ont fait l'objet de reddition au cours de l'année 2023. A cet effet, 97 sont attendus à la Cour des Comptes.

Sur ces 97 comptes, 73 ont été transmis dans le délai contre 19 hors délai, soit des taux de réalisation respectifs de 75,26% et 19,59%. Par contre, 5 comptes financiers représentant 5,15% n'ont pas encore été transmis à la juridiction financière.

III. NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES SECONDAIRES AUPRÈS DES EPN

Au regard du volume important des opérations liées à l'intégration des EPN dans ASTERNDIR puis dans SIGOBE, un processus de nomination d'Agents Comptables secondaires est en cours. A cet effet, douze (12) Agents Comptables Secondaires ont été nommés par arrêté n°587/MFB/DGTCP/DRH du 24 novembre 2023 auprès de certains EPN¹. Cette mesure répond également aux nouvelles exigences de la qualité comptable qui, au niveau des EPN, vise à faire assister les Agents Comptables par des personnes compétentes en vue de faciliter la supervision des opérations assignées à leurs postes.

Ce personnel vient en appoint des agents du Trésor Public préalablement déployés tant pour tenir le Service Recouvrement que pour effectuer certaines opérations de dépenses.

IV. POURSUITE DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE : TRAVAUX PRÉALABLES À L'OPÉRATIONNALISATION DES EPHR ET DES EPHD

Dans le cadre de la réforme hospitalière, des Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN)² ont été créés et sont opérationnels. En vue de renforcer le maillage territorial du système de santé et dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle des ressources publiques, cent vingt-quatre (124) Établissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et Établissements Publics Hospitaliers Départementaux (EPHD) ont été également créés.

Pour leur opérationnalisation, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a, par courrier n°1172/MSHP-CMU/CAB/DMHP/s-drh du 25 février 2023, sollicité la nomination de cent vingt-quatre (124) Agents Comptables et l'ouverture de comptes bancaires à la Banque du Trésor.

À l'issue des rencontres avec les ministères techniques concernés, il a été convenu de combiner les exigences de la réforme hospitalière, les contraintes budgétaires et l'optimisation des ressources humaines, en vue d'une gestion efficiente de ces structures.

¹ AEJ, ANAGED, ANRMP, CHU Angré, CHU Treichville, CIT, CNPTIR, CNTS, ICA, ONPC, UJLOG et UPGC.

² CHU Angré, CHU Bouaké, CHU Cocody, CHU Treichville, CHU Yopougon, CNPTIR, CNRAO, CNTS-CI, FNLS, ICA, IMENA, INHP, INSP, IPCI, IRF, LNPS et SAMU.



Nouveau bâtiment du Pôle Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique du CHU de Cocody.



Hopital Général de San Pedro.

V. OPÉRATIONNALISATION DE DEUX NOUVEAUX EPN : ONEF ET CENTIF

Au cours de cet exercice, deux (02) EPN ont été opérationnalisés, à savoir l'ONEF et la CENTIF.

V.1. Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) : un outil pour résoudre la problématique de l'emploi

Créé le 07 juillet 2021, l'ONEF a démarré ses activités par la nomination des trois (03) principaux acteurs de l'exécution budgétaire que sont l'Ordonnateur, le Contrôleur Budgétaire et l'Agent Comptable (arrêté n°0333/MEF/DGTCP/DRH du 7 juillet 2023).



Les organes de gestion de cet EPA ont été installés par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le jeudi 16 novembre 2023 à l'Auditorium de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) à Abidjan- Plateau.

Ainsi, cette structure déploie ses missions de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur le marché du travail, permettant au Gouvernement de mieux appréhender et adresser la problématique de l'emploi, notamment des jeunes et des femmes.

V.2. Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) : un outil d'accompagnement de l'assainissement du milieu économique

Instituée par décret n°2006-261 du 9 août 2006 et placée sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, la CENTIF a pour missions de participer à la protection de l'économie nationale, au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Dans l'optique de permettre à cette structure de jouer pleinement son rôle de veille stratégique, le Gouvernement a, par décret n°2023-03 du 04 janvier 2023, élargi son champ de compétences et amélioré son mode de gestion financière et comptable.

Ainsi, la CENTIF est désormais chargée, entre autres, de :

- conduire et coordonner l'évaluation mutuelle du dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- coordonner et suivre la mise en œuvre des recommandations des instances régionales et internationales en matière de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Les opérations financières et comptables de cette structure sont assurées par un Agent Comptable nommé par arrêté n°0106/MEF/DGTCP/DRH du 17 mars 2023.

VI. CLÔTURE DE LA LIQUIDATION DE CERTAINS EPN DISSOUTS : FSDP ET AGEDI

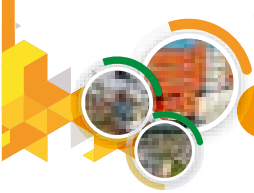
Le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) et l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) dissouts et ayant fait l'objet de liquidation ont clôturé définitivement leurs opérations en 2023.

S'agissant du FSDP, après sa dissolution au profit de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM) par décret n°2022-307 du 04 mai 2022, une liquidation a été instituée par l'arrêté interministériel n°001/MBPE/MEF/MICEN du 06 janvier 2023.

Concernant l'AGEDI, une liquidation a été mise en place par l'arrêté interministériel n°11/MBPE/MEF/MCIPPME du 26 juin 2022 à la suite de sa dissolution, par décret n°2022-246 du 30 mars 2022.

Les opérations résiduelles ont fait l'objet de transfert à la nouvelle structure, à savoir la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (SOGEDI).

Toutefois, certaines opérations n'ont pas été prévues dans l'Instruction Comptable n°07279/MEF/DGTCP/DCP du 18 août 2023 portant procédure de traitement des soldes des comptes des agences comptables des EPN dissouts sur les comptes des agences comptables des EPN en liquidation. La procédure comptable de reversement des soldes résiduels est en cours de rédaction à la Direction de la Comptabilité Publique.



VII. INCIDENCE DU PJ-GOUV SUR LE SECTEUR DES EPN

L'année 2023, déclarée « année de la jeunesse », a pour effet de renforcer toutes les initiatives en faveur des jeunes. Celles-ci ont trait à :

- l'accélération de la formation ;
- l'insertion professionnelle et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse ;
- l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.

Par ailleurs, la solidarité gouvernementale a permis de s'approprier lesdites initiatives à l'intention des jeunes dans différents ministères. Cette synergie d'actions a contribué à financer les projets des jeunes à hauteur de 361 442 909 967 FCFA.

Au niveau des EPN, ces initiatives en faveur des jeunes ont concerné notamment :

- l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) pour un budget de 12 010 193 812 FCFA ;
- l'Office du Service Civique National (OSCN) pour des dépenses de 2 785 950 320 FCFA ;
- le Fonds de Développement pour la Formation Professionnelle (FDFP) pour une dotation budgétaire d'un montant de 43 000 000 000 FCFA ;
- l'Agence de Gestion de la Formation Professionnelle (AGEFOP) pour un montant de 2 185 534 372 FCFA ;
- l'Office National des Sports (ONS) pour un budget de 68 246 530 588 FCFA.

Il convient de noter que la quasi-totalité des dépenses de formation et d'apprentissage ont fait l'objet de paiement, soit par virement bancaire, soit via la plate-forme TrésorPay-TrésorMoney.

Au demeurant, en dehors de ces postes comptables, plusieurs autres projets dans divers domaines (agriculture, infrastructure, enseignement supérieur...) ont fait l'objet de gestion par des Comptables Généraux, des Trésoriers Généraux et même des Agents Comptables de projets.

L'importance des activités au profit de la jeunesse ainsi que le niveau accru des financements illustrent la volonté du Gouvernement de traduire en acte sa politique d'amélioration des conditions de vie de la jeunesse.

REPRÉSENTANT LES ÉLÉMENTS
DU FORT-MONÉY



PROFESSEUR D'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE
ET DES ÉLÉMENTS DU FORT-MONÉTY



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - PAIX - PROGRES - ESPERANCE



virement
de masse

En quelques clics
je paye le salaire de mes employés
je paye les factures de mes fournisseurs

 www.ebanktresor.ci



Le Plaisir de vivre la Banque en ligne.

Une solution pour les Particuliers, les Entreprises
et les Institutions

Le meilleur endroit pour épargner

  www.labanque.tresor.gouv.ci



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC



CHAPITRE 2

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS



I. RÉFORME DES NOMENCLATURES BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DES EPN

L'intégration des EPN dans le SIGOBE a eu pour conséquence la modification de la nomenclature budgétaire de ces entités. Désormais, les EPN utilisent la même nomenclature budgétaire que l'État central (NBE).

De ce fait, un atelier de validation des projets de nomenclatures et procédures comptables des EPN en référence au Plan Comptable de l'État a été organisé en octobre 2023 à IVOTEL- Plateau.

Cette réforme qui consacre le passage d'une nomenclature de service à une nomenclature de nature économique a revêtu un intérêt particulier dans la mesure où elle a permis de passer d'une comptabilité de caisse à une comptabilité de droits constatés à la liquidation en matière de dépense. Les conclusions de cet atelier démontrent qu'on s'achemine vers l'harmonisation de la comptabilité des entités publiques et parapubliques marquée par l'intégration des EPN dans ASTERNDIR en 2021 puis dans SIGOBE en 2023.

En outre, la mise en conformité du système d'information comptable des EPN avec la réforme opérée a été recommandée.

II. ENGAGEMENT DU TRÉSOR PUBLIC À OPTIMISER LES RECETTES PROPRES

II.1. Création d'un Service Recouvrement au sein des agences comptables

La note d'orientation du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), au titre de la gestion 2023, a retenu comme thème principal « l'optimisation des ressources intérieures ». La mise en œuvre de cette orientation s'est traduite par la création d'un service recouvrement au sein des agences comptables auprès des EPN par arrêté n°230/MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation, fonctionnement et attribution des Agences Comptables auprès des Établissements Publics Nationaux.

Cette mesure vise à capter l'exhaustivité des ressources et à réaffirmer le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de Comptable Public.

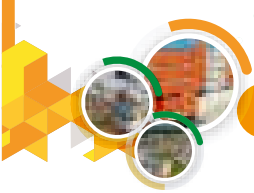
Cet engagement du Trésor Public s'est traduit par la sensibilisation des Ordonnateurs et la formation des Agents Comptables sur la mise en place du Service Recouvrement.

II.2. Formation des Agents Comptables sur la mise en place du Service Recouvrement

Faisant suite à la séance de sensibilisation des Ordonnateurs, la Paierie Générale du Secteur Parapublic a organisé une session de formation à l'intention des Agents Comptables auprès des EPN les 04 et 05 juillet 2023.

Cette séance de renforcement des capacités a porté notamment sur :

- l'enjeu de la mise en place du Service Recouvrement au regard du faible niveau de mobilisation des ressources propres dans les EPN, notamment dans les EPIC ;
- la description de la procédure de recouvrement amiable et contentieuse des recettes propres ;
- la stratégie d'opérationnalisation du Service Recouvrement par la sensibilisation des Ordonnateurs et la mise à disposition de moyens conséquents.



II.3. Sensibilisation des Ordonnateurs

Le 3 juillet 2023, s'est tenue, à la Rotonde de la Cité Financière, une séance de sensibilisation des Ordonnateurs des EPN et des Collectivités décentralisées sur l'amélioration de la mobilisation des ressources internes de ces démembrements de l'État.

Aussi, l'attention des ordonnateurs a été appelée sur le faible niveau de recouvrement des recettes propres par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il les a en outre exhorté non seulement à une franche collaboration avec les Comptables Publics mais aussi à mettre à disposition des ressources humaines qualifiées et du matériel conséquent en vue d'un recouvrement optimal desdites ressources.

Cette séance a été également l'occasion de mettre l'accent sur le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public, les missions et responsabilités du comptable public ainsi que les risques liés à la gestion de fait.

En définitive, les ordonnateurs ont été invités à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'opérationnalisation effective du Service Recouvrement.



Séance de sensibilisation des Ordonnateurs des EPN sur l'amélioration de la mobilisation des ressources internes des EPN, tenue à la Rotonde de la cité Financière au Plateau en juillet 2023.



III. ATELIER DE SENSIBILISATION SUR LA GESTION DE FAIT

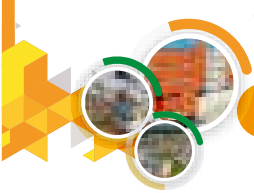
À l'initiative de l'Inspection Générale et Audit du Trésor, avec la contribution de la Cour des comptes et de l'Inspection Générale des Finances, un atelier de sensibilisation des ordonnateurs sur les conséquences de la gestion de fait a été organisé, le 19 octobre 2023 à Abidjan Plateau, à l'intention des ordonnateurs, en présence des contrôleurs budgétaires et des agents comptables.

Cette rencontre découle du constat de la pratique du recouvrement de certaines recettes de service et du paiement des dépenses publiques par des agents non habilités à cet effet.

Au terme de cette séance, les participants ont été invités à respecter le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public et à capitaliser les acquis et les enseignements en vue d'une gestion financière saine des deniers publics.



Atelier de sensibilisation des Ordonnateurs sur les conséquences de la gestion de fait à Abidjan.



DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DU BUDGET ET DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL

Cette analyse porte sur :

- les prévisions et l'exécution du budget ;
- la place des EPN dans l'écosystème économique national.

POLITIQUE QUALITÉ

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est un acteur majeur de la gestion des finances publiques.

A ce titre, elle assure principalement les missions de mobilisation des ressources, de règlement des dépenses, de régulation de la trésorerie, de tenue de la comptabilité et de régulation du secteur financier.

Fort des acquis de la démarche qualité dans laquelle notre Administration est engagée depuis plusieurs années, notre ambition à l'horizon 2028 est de « **Faire du Trésor Public, une Administration Excellente et Intègre au service du citoyen et des parties prenantes** », dans un contexte marqué par la nécessité d'accroître le niveau des recettes intérieures, d'honorer les engagements de l'État dans les délais, de produire à bonne date les statistiques et états financiers, de veiller à la viabilité des entités exerçant dans le secteur financier et d'améliorer le niveau d'appropriation de nos valeurs institutionnelles et le bien-être des agents.

Notre système de management intégré, établi à cet effet, conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et autres exigences applicables est le fruit de cette démarche de progrès.

Ce système est également conforme aux exigences :

- de la qualité telles que le stipulent les dispositions de l'article 42 de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire : « L'État et les collectivités publiques doivent garantir à tous un service public de qualité, répondant aux exigences de l'intérêt général » ;
- de transparence et de redevabilité selon les dispositions des articles 7 et 84 de la Loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques.

Aussi la réalisation de notre ambition passe-t-elle par la mobilisation permanente de tous les services, de tous les agents et partenaires sociaux, autour des cinq orientations de notre Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 :

- 1- Optimiser la mobilisation des ressources publiques, la gestion de la trésorerie de l'État et le règlement des dépenses publiques ;
- 2- Moderniser le système d'informations financières et comptables et ses interactions avec les administrations publiques ;
- 3- Renforcer l'encadrement, la surveillance du secteur financier et les synergies avec les acteurs ;
- 4- Améliorer la gouvernance du Trésor Public, la redevabilité et la participation citoyenne ;
- 5- Optimiser la gestion du capital humain et des ressources matérielles.

Pour ce faire, je m'engage à fournir les ressources nécessaires au développement, à l'amélioration continue de notre Système de Management Intégré et à veiller à la satisfaction des exigences applicables.

Je m'engage également à créer les conditions de la motivation des agents en tenant surtout compte des moyens disponibles et de l'intérêt général.

En retour, j'invite chaque agent, quelle que soit sa position de travail, à mieux s'impliquer dans la réalisation de ses activités, avec un sens élevé de la mission de service public.

Ahissou, le 29 Juillet 2024



ARTHUR Augustin Pascal
Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



CHAPITRE 1

ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET



I. ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

I.1. Recettes prévisionnelles

Les ressources budgétaires comprennent :

- les subventions de l'État ;
- les recettes propres ;
- les recettes affectées pour quelques EPN³;
- les autres recettes (intégrations d'excédents budgétaires, recettes accidentelles,
- transferts d'organismes extérieurs pour des opérations spécifiques et les reversements de provisions non utilisées...).

I.1.1. Situation globale des prévisions budgétaires en recettes

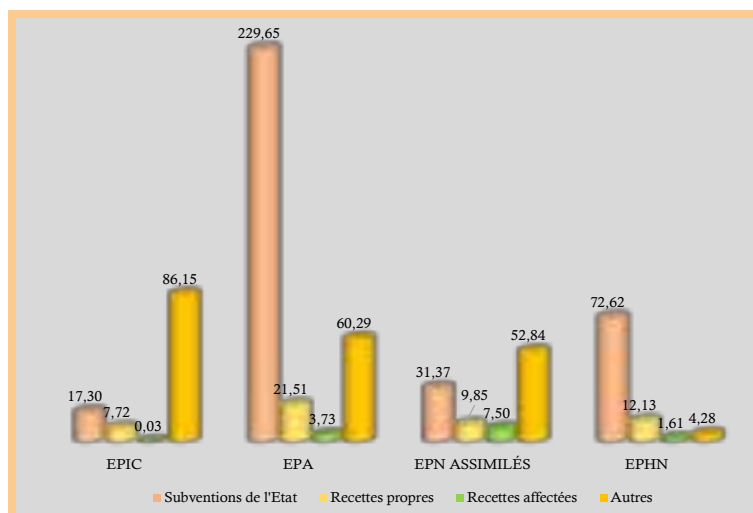
Le tableau ci-dessous est relatif à la situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN.

Tableau 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN

Nature	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	Total	Pourcentage (%)
Subventions de l'État	17 301 284 953	229 648 892 852	31 367 907 448	72 623 544 877	350 941 630 130	56,73
Recettes propres	7 718 977 640	21 506 492 960	9 851 993 395	12 132 098 662	51 209 562 657	8,28
Recettes affectées	29 469 542	3 733 494 236	7 500 000 000	1 609 544 000	12 872 507 778	2,08
Autres	86 153 418 629	60 285 234 574	52 841 002 903	4 279 634 854	203 559 290 960	32,91
Intégration budgétaire du résultat	86 090 238 629	58 004 874 066	52 793 108 023	4 259 264 268	201 147 484 986	32,52
Transferts reçus de divers organismes	0	1 947 543 769	0	0	1 947 543 769	0,31
Recettes accidentelles	63 180 000	332 816 739	47 894 880	20 370 586	464 262 205	0,08
TOTAL PRÉVISIONS	111 203 150 764	315 174 114 622	101 560 903 746	90 644 822 393	618 582 991 525	100%
Proportion	17,98%	50,95%	16,42%	14,65%	100%	

Source : DGTCP

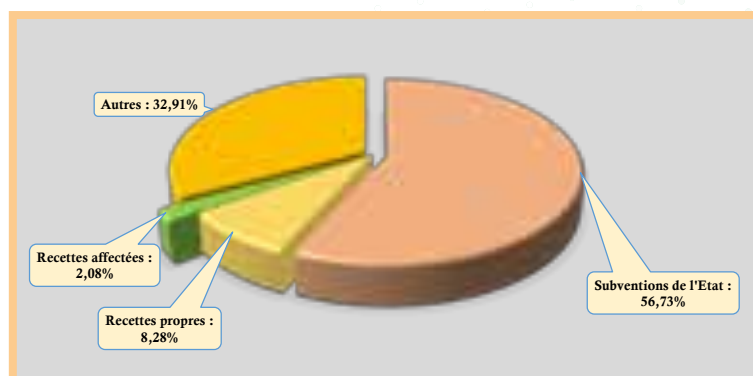
Graphique 1 : Situation des prévisions de recettes par catégorie d'EPN (en milliards)



³ Il s'agit de : ANAGED, ANRMP, ASDM, CIT, FDFP, FDTR, FNLS, HACA.



Graphique 1 a : Proportion des prévisions de recettes par nature



Au titre de l'année 2023, les prévisions de recettes sont évaluées à 618 639 991 525 FCFA. Par catégorie d'EPN, elles se structurent comme suit :

- part EPA, 315 174 114 622 FCFA, soit 50,95% ;
- part EPIC, 111 203 150 764 FCFA, soit 17,98% ;
- part EPN Assimilés, 101 560 903 746 FCFA, soit 16,42% ;
- part EPHN, 90 644 822 393 FCFA, soit 14,65%.

On note qu'un peu plus de la moitié des ressources globales est affectée aux EPA. Par ailleurs, les subventions de l'État sont passées de 57,38% du budget global en 2022 à 56,73% en 2023, soit une réduction de 0,65%.

I.1.2. Situation des prévisions budgétaires en recettes par catégories d'EPN

Le tableau ci-dessous concerne la situation prévisionnelle des recettes des EPIC.

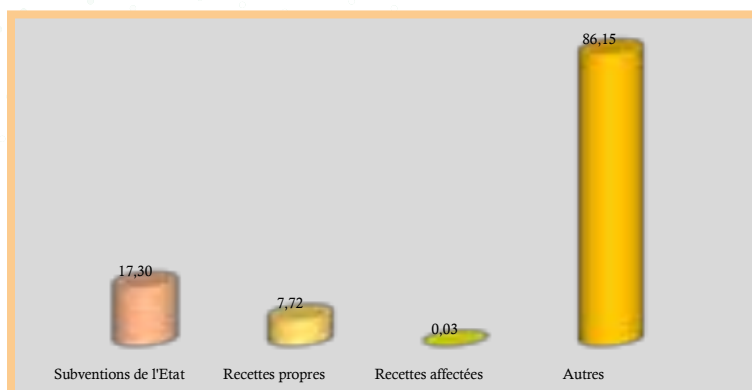
Tableau 1.1: Situation prévisionnelle de recettes des EPIC

EPIC		Taux (%)
Nature	Montant	
Subventions de l'État	17 301 284 953	15,56
Recettes propres	7 718 977 640	6,94
Recettes affectées	29 469 542	0,03
Autres	86 153 418 629	77,47
<i>Intégration budgétaire du résultat</i>	86 090 238 629	77,42
<i>Transfert reçus de divers organismes</i>	0	0,00
<i>Recettes accidentelles</i>	63 180 000	0,06
TOTAL PREVISIONS	111 203 150 764	100%

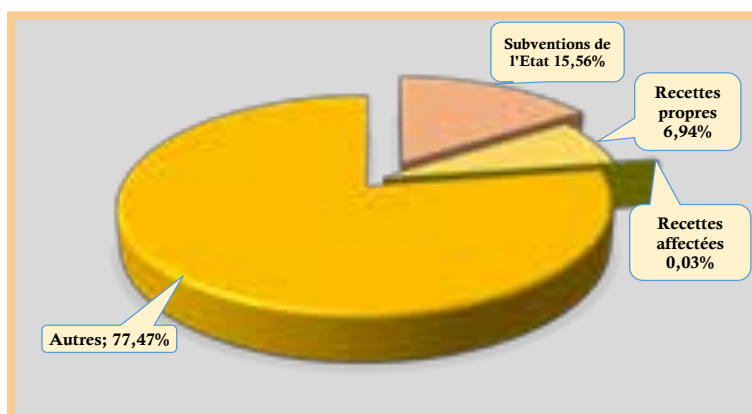
Source : DGTCP



**Graphique 1.1.a : Préviation de recettes des EPIC
par nature (en milliards de FCFA)**



Graphique 1.1.b : Proportion des prévisions de recettes des EPIC



Au niveau des EPIC, sur des recettes totales de 111 260 150 764 FCFA, la proportion des recettes propres s'élève à 7 718 977 640 FCFA, soit un faible taux de 6,94%, ne permettant pas aux établissements de se prendre en charge. Conformément à l'article 56 de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics, ces structures devraient couvrir au moins 60% de leurs charges par leurs ressources propres.

Les subventions de l'État et les recettes affectées sont estimées respectivement à 17 301 284 953 FCFA et à 29 649 542 FCFA correspondant à 15, 56% et à 0,03% des recettes globales.

Au titre des autres recettes constituées notamment des excédents budgétaires, des recettes accidentelles, des transferts d'organismes extérieurs pour des opérations spécifiques et les reversements de provisions non utilisées, elles correspondent à 77,47% des prévisions de recettes (86 153 418 629 FCFA).

Il faut noter qu'au niveau des EPIC, le montant de l'intégration budgétaire est très élevé, soit 86 090 238 629 FCFA, correspondant à 77,42% du montant total des prévisions de recettes. Cette marge importante pose le problème de sincérité budgétaire et d'inutilisation des ressources mises à disposition des structures. Le rythme lent de consommation des crédits octroyés à ces entités engendre un stock important de crédits inutilisés à intégrer au cours de la gestion suivante. Quant aux recettes accidentelles, elles représentent 0,06% des prévisions de recettes pour un montant de 63 180 000 FCFA.



Au regard de ce qui précède, on constate une forte dépendance des appuis de l'État dès la préparation du budget.

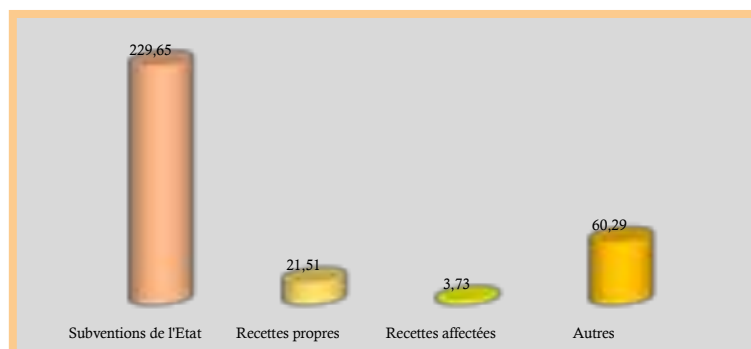
Le tableau ci-dessous a trait à la situation prévisionnelle des recettes des EPA.

Tableau 1.2 : Situation prévisionnelle de recettes des EPA

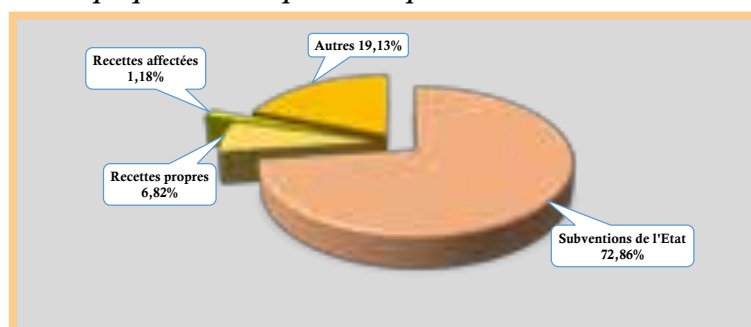
EPA		Pourcentage (%)
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'État	229 648 892 852	72,86
Recettes propres	21 506 492 960	6,82
Recettes affectées	3 733 494 236	1,18
Autres	60 285 234 574	19,13
<i>Intégration budgétaire du résultat</i>	<i>58 004 874 066</i>	<i>18,40</i>
<i>Transfert reçus de divers organismes</i>	<i>1 947 543 769</i>	<i>0,62</i>
<i>Recettes accidentelles</i>	<i>332 816 739</i>	<i>0,11</i>
TOTAL PREVISIONS	315 174 114 622	100%

Source : DGTCP

*Graphique 1.2.a : Préviction des recettes des EPA
par nature (en milliards de FCFA)*



Graphique 1.2.b : Proportion des prévisions de recettes des EPA



Concernant les EPA, la part des recettes propres se chiffre à 21 506 492 960 FCFA, soit 6,82%.

Ainsi, quoique supposées être totalement à la charge de l'État, ces entités qui ont compris les contraintes de l'État, font un effort de mobilisation de ressources. Ceci pose le problème du reclassement des EPA en EPIC et vice versa.

S'agissant des subventions de l'État, elles s'élèvent à 229 648 892 852 FCFA, soit 72,86 %. Les recettes affectées, quant à elles, représentent un montant de 3 733 494 236 FCFA, soit 1,18%.



Cette projection, en fin de compte, met en relief leur forte dépendance des subventions de l'État et des recettes affectées dont le cumul représente 74,04%.

Les autres recettes, estimées à 60 285 234 574 FCFA, correspondent à 19,13% des recettes prévisionnelles de 315 174 114 622 FCFA.

Dans ce montant, les transferts reçus des autres organismes s'élèvent à 1 947 543 769 FCFA, soit 0,62% et se décomposent comme suit :

- dans le cadre de leurs cotisations au FDFP, le CIDFOR bénéficie d'une subvention pour le financement de Projets de Formation Professionnelle à hauteur de 52 198 000 FCFA ;
- financement pour le Projet « l'École de la deuxième chance » à hauteur de 1 888 786 199 FCFA en provenance du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage pour le compte de l'IPNETP ;
- un appui de l'État français de 6 559 570 FCFA au profit des Anciens Combattants via l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC).

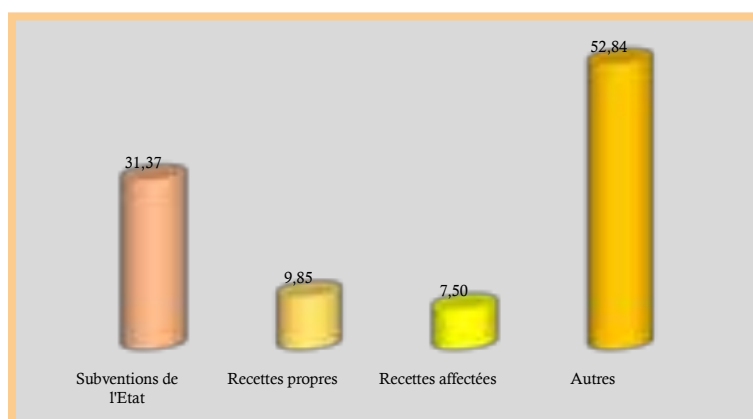
Le tableau ci-dessous est relatif à la situation prévisionnelle des recettes des EPN Assimilés.

Tableau 1.3 : Situation prévisionnelle des recettes des EPN Assimilés

EPN ASSIMILÉS		Taux (%)
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'État	31 367 907 448	30,89
Recettes propres	9 851 993 395	9,70
Recettes affectées	7 500 000 000	7,38
Autres	52 841 002 903	52,03
Intégration budgétaire du résultat	52 793 108 023	51,98
Transfert reçus de divers organismes	0	0,00
Recettes accidentelles	47 894 880	0,05
TOTAL PREVISIONS	101 560 903 746	100%

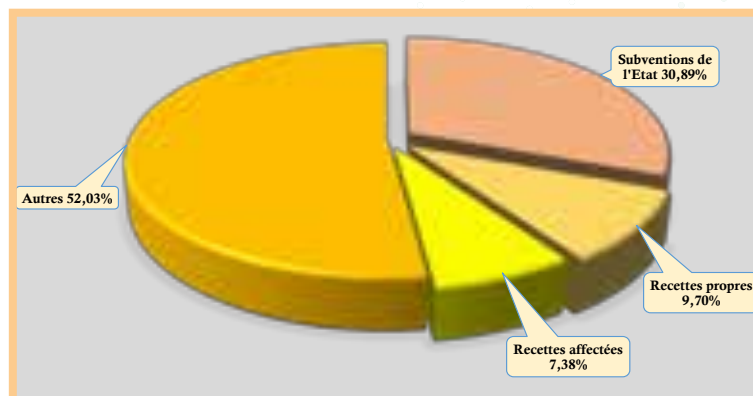
Source : DGTCP

**Graphique 1.3.a : Prévvision de recettes des EPN Assimilés
(en milliards de FCFA)**





*Graphique 1.3.b : Proportion des prévisions de recettes
des EPN Assimilés*



Quant aux EPN Assimilés, sur des recettes totales de 101 560 903 746 FCFA, la proportion des recettes propres s'élève à 9 851 993 395 FCFA, soit un taux de 9,70%. Par contre, les subventions de l'État sont de 31 367 907 448 FCFA correspondant à 30,89% et les recettes affectées d'un montant de 7 500 000 000 FCFA, soit 7,38%. Enfin, les autres recettes se chiffrent à 52 841 002 903 FCFA et représentent un taux de 52,03%.

Il est à noter une part importante des intégrations budgétaires du résultat de 52 793 108 023 FCFA, soit 51,98% des recettes globales. Toutefois, la proportion des recettes accidentelles demeure marginale, soit 47 894 880 FCFA correspondant à 0,05%.

L'on retient la prépondérance des appuis de l'État et des crédits inutilisés dont le cumul ressort un taux de 90,25% dans le financement des EPN Assimilés, contrairement aux recettes accidentelles et aux recettes propres qui ont une part négligeable de 9,75%.

Le tableau ci-dessous concerne la situation prévisionnelle des recettes des EPHN.

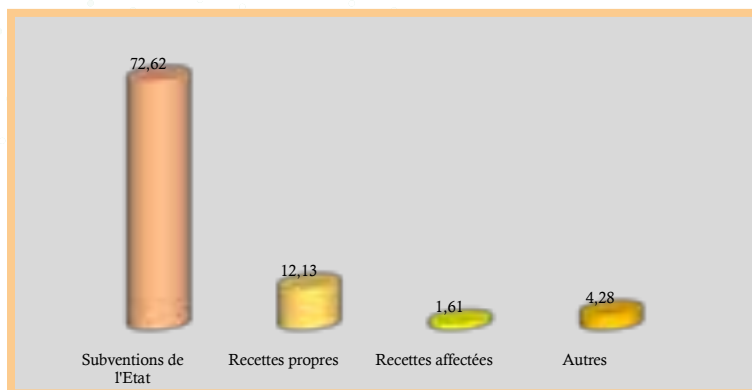
Tableau 1.4 : Situation prévisionnelle des recettes des EPHN

EPHN		TAUX (%)
NATURE	MONTANT	
Subventions de l'État	72 623 544 877	80,12
Recettes propres	12 132 098 662	13,38
Recettes affectées	1 609 544 000	1,78
Autres	4 279 634 854	4,72
Intégration budgétaire du résultat	4 259 264 268	4,70
Transfert reçus de divers organismes	0	0,00
Recettes accidentelles	20 370 586	0,02
TOTAL PREVISIONS	90 644 822 393	100%

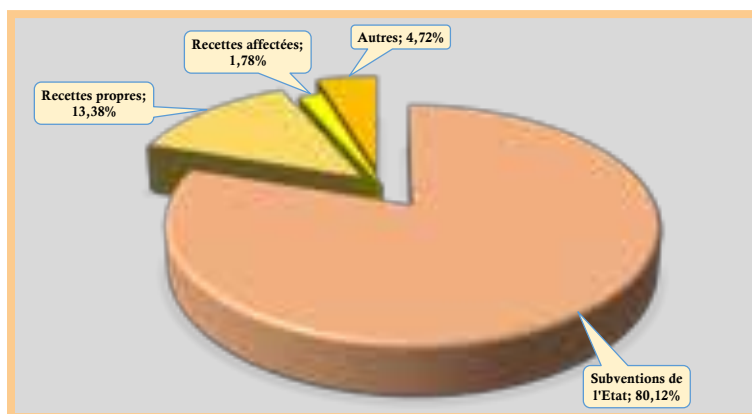
Source : DGTCP



**Graphique 1.4.a : Prévission de recettes des EPHN
(en milliards de FCFA)**



Graphique 1.4.b : Proportion des prévisions de recettes des EPHN



En ce qui concerne les EPHN, sur des recettes totales de 90 644 822 393 FCFA, la part des recettes propres est de 12 132 098 662 FCFA, soit 13,38%. Les subventions de l'État à hauteur de 72 623 544 877 FCFA correspondent à 80,12% et les recettes affectées représentent 1 609 544 000 FCFA, soit 1,78%.

Cette situation met en exergue la prédominance des transferts de l'État dont le cumul est de 81,90%. Quant aux autres recettes d'un montant de 4 279 634 854 FCFA, soit 4,72%, elles sont essentiellement tirées par les intégrations budgétaires projetées à 4 259 264 268 FCFA, correspondant à 4,70%. La proportion des recettes accidentelles, quant à elles, est quasi nulle, soit 0,02% pour un montant de 20 370 586 FCFA.

I.1.3. Situations cumulées des prévisions budgétaires en recettes sur les trois dernières années

Le tableau ci-dessous est relatif aux prévisions des recettes de 2021 à 2023 par nature et par catégorie d'EPN.



Tableau 1.5: Prévisions des recettes de 2021 à 2023 par nature et par catégorie d'EPN

		2021		2022		2023		
EPN	Nature	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Variation (%)
EPIC	Subventions d'État	79 844 809 369	20,29	70 361 280 630	15,54	17 301 284 953	4,93	
EPA		293 037 778 993	74,45	358 707 316 327	79,25	229 648 892 852	65,44	
EPN Assimilés		20 723 732 495	5,27	23 567 199 877	5,21	31 367 907 448	8,94	
EPHN						72 623 544 877	20,69	
TOTAL SUBVENTIONS DE L' État		393 606 320 857	63,38%	452 635 796 834	57,38%	350 941 630 130	56,73%	-10,84%
EPIC	Recettes propres	18 581 144 285	30,38	20 118 185 369	29,09	7 718 977 640	15,07	
EPA		27 608 899 126	45,14	33 094 940 457	47,85	21 506 492 960	42,00	
EPN Assimilés		14 968 581 783	24,48	15 944 474 369	23,06	9 851 993 395	19,24	
EPHN						12 132 098 662	23,69	
TOTAL RECETTES PROPRES		61 158 625 194	9,85%	69 157 600 195	8,77%	51 209 562 657	8,28%	-16,27%
EPIC	Recettes affectées	71 097 064 300	60,59	3 600 000 000	3,03	29 469 542	0,23	
EPA		2 466 301 005	2,10	68 720 440 000	57,74	3 733 494 236	29,00	
EPN Assimilés		43 779 000 000	37,31	46 686 695 000	39,23	7 500 000 000	58,26	
EPHN						1 609 544 000	12,50	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		117 342 365 305	18,89%	119 007 135 000	15,09%	12 872 507 778	2,08%	-89,03%
EPIC	Autres recettes	31 098 648 307	63,56	81 892 582 389	55,34	86 153 418 629	42,32	
EPA		6 926 271 334	14,16	61 729 668 188	41,71	60 285 234 574	29,62	
EPN Assimilés		10 902 357 846	22,28	4 360 859 437	2,95	52 841 002 903	25,96	
EPHN						4 279 634 854	2,10	
TOTAL AUTRES RECETTES		48 927 277 487	7,88%	147 983 110 014	18,76%	203 559 290 960	32,91%	316,04%
TOTAL GENERAL		621 034 588 843	100,00%	788 783 642 043	100,00%	618 582 991 525	100,00%	-0,39%

Source : DGTCP

L'analyse de la période sous revue fait ressortir une tendance haussière pour les différents types de recettes des EPN.

Ainsi, en ce qui concerne les subventions de l'État, les recettes propres et les recettes affectées, leurs taux de progression sont respectivement de 20,31%, 7,87% et 23,47%.

Quant aux autres recettes, elles sont passées de 40 598 916 513 FCFA en 2021 à 147 983 110 014 FCFA en 2023, soit un taux de progression de 264,50%.

Toutefois, il convient de relever que ces forts taux ne traduisent pas une performance de ces entités. Bien au contraire, ils mettent en relief le problème de la sincérité budgétaire et celui des crédits non utilisés des années antérieures qui ont fait l'objet d'intégration au budget.

1.2. Dépenses prévisionnelles

Les dotations budgétaires se décomposent comme suit :

- les dépenses ordinaires ou d'exploitation (personnel, acquisition de biens et services et transferts) ;
- les dépenses en capital ou investissement.



I.2.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses

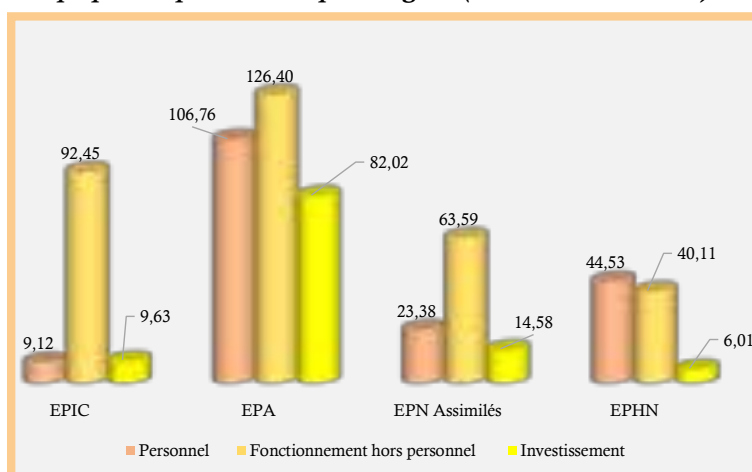
Le tableau ci-dessous montre la situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion par nature et par catégorie.

Tableau 2. : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion par nature et par catégorie

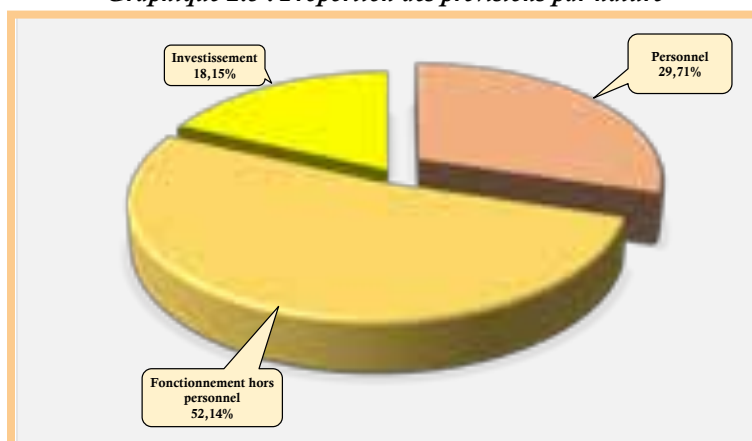
NATURE	EPIC	EPA	EPN Assimilés	EPHN	TOTAL	Proportion par nature %
Personnel	9 118 821 363	106 755 167 905	23 384 797 389	44 530 242 779	183 789 029 436	29,71
Fonctionnement hors personnel	92 452 457 871	126 395 419 643	63 592 611 763	40 108 520 789	322 549 010 066	52,14
Total Exploitation	101 571 279 234	233 150 587 548	86 977 409 152	84 638 763 568	506 338 039 502	81,85%
Investissement	9 631 871 530	82 023 527 074	14 583 494 594	6 006 058 825	112 244 952 023	18,15
TOTAL GÉNÉRAL	111 203 150 764	315 174 114 622	101 560 903 746	90 644 822 393	618 582 991 525	100%
Proportion par catégorie %	17,98%	50,95%	16,42%	14,65%	100%	

Source : DGTCP

Graphique 2.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion par nature et par catégorie (en milliards de FCFA)



Graphique 2.b : Proportion des prévisions par nature





Au titre de l'année 2023, les prévisions de dépenses sont évaluées à 618 582 991 525 FCFA. Par catégorie d'EPN, elles se déclinent de la façon suivante :

- EPA, 315 174 114 622 FCFA, soit 50,95% ;
- EPIC, 111 203 150 764 FCFA, soit 17,98% ;
- EPN Assimilés, 101 560 903 746 FCFA, soit 16,42% ;
- EPHN, 90 644 822 393 FCFA, soit 14,65%.

On note que plus de la moitié des dépenses globales est portée par les EPA. Par ailleurs, les dépenses d'exploitation sont estimées à 506 338 039 502 FCFA sur un budget global de 618 582 991 525 FCFA, soit un taux de 81,85%. Les dépenses d'investissement, quant à elles, sont projetées à 112 244 952 023 FCFA, soit 18,15%.

I.2.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN

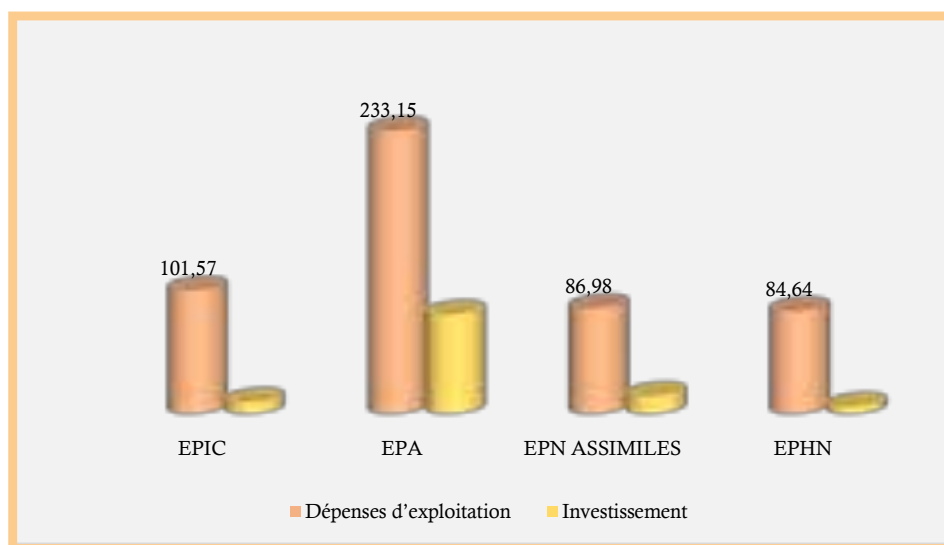
Le tableau ci-après présente la situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion des dépenses d'exploitation et d'investissement.

Tableau 2.1 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion des dépenses d'exploitation et d'investissement

Catégorie	Dépenses d'exploitation	Proportion par rapport aux dépenses d'exploitation	Investissement	Proportion par rapport aux dépenses en capital (%)	TOTAL
EPIC	101 571 279 234	20,06%	9 631 871 530	8,58	111 203 150 764
EPA	233 150 587 548	46,05%	82 023 527 074	73,08	315 174 114 622
EPN ASSIMILÉS	86 977 409 152	17,18%	14 583 494 594	12,99	101 560 903 746
EPHN	84 638 763 568	16,72%	6 006 058 825	5,35	90 644 822 393
TOTAL GÉNÉRAL	506 338 039 502	100%	112 244 952 023	100%	618 582 991 525

Source : DGTCP

Graphique 2.1 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN : proportion des dépenses d'exploitation et d'investissement



Les dépenses d'exploitation représentent respectivement 46,05% pour les EPA, 20,06% pour les EPIC, 17,18% pour les EPN Assimilés et 16,72% pour les EPHN dans la prévision du budget global d'exploitation.



En ce qui concerne la proportion des prévisions de dépenses d'investissement par catégorie, elles sont respectivement de 73,08% pour les EPA, de 8,58% pour les EPIC, de 12,99% pour les EPN Assimilés et de 5,35% pour les EPHN dans la dotation totale d'investissement.

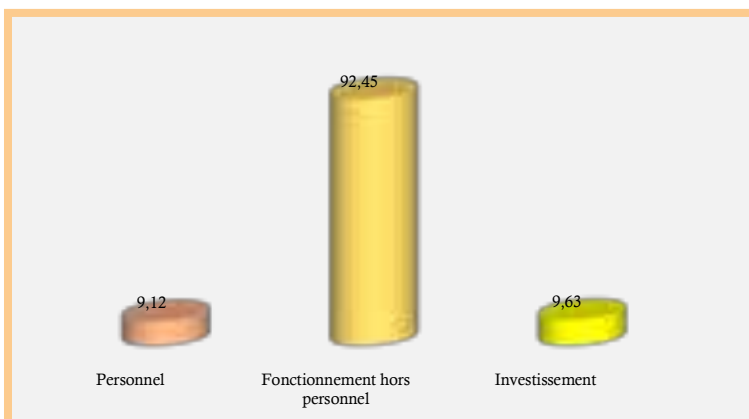
Le tableau est relatif à la situation prévisionnelle des dépenses des EPIC.

Tableau 2.2 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC

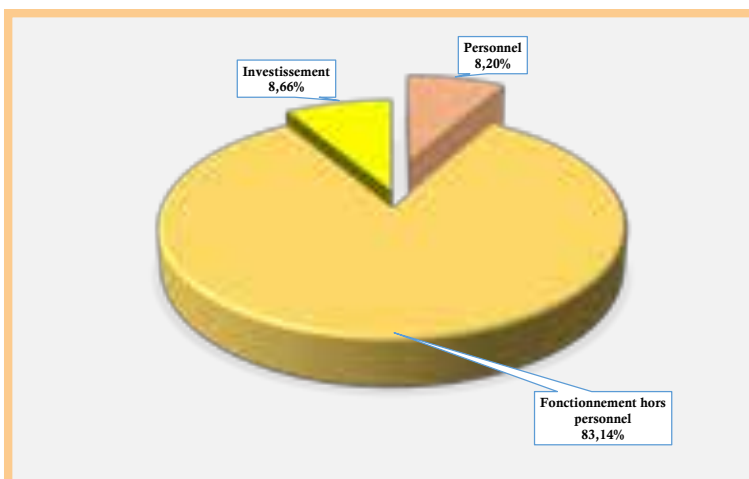
EPIC		Taux (%)
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	9 118 821 363	8,20
Fonctionnement hors personnel (B)	92 452 457 871	83,14
Total exploitation (A+B)	101 571 279 234	91,34%
Investissement	9 631 871 530	8,66
TOTAL GÉNÉRAL	111 203 150 764	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.2.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPIC (en milliards de FCFA)



Graphique 2.2.b : Proportion des prévisions des dépenses des EPIC par nature



En 2023, le niveau des dépenses d'exploitation des EPIC s'élève à 101 571 279 234 FCFA, soit 91,34% contre des dépenses d'investissement estimées à 9 631 871 530 FCFA, soit 8,66% de leur dotation globale. Une telle prévision qui consacre une part marginale à l'investissement ne pourra certainement pas leur permettre de mener des activités susceptibles de réaliser du profit. Dès lors, il y a lieu de mener une réflexion sur leur maintien ou non dans cette catégorie d'EPN.



Le tableau ci-dessous concerne la situation prévisionnelle des dépenses des EPA.

Tableau 2.3 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPA

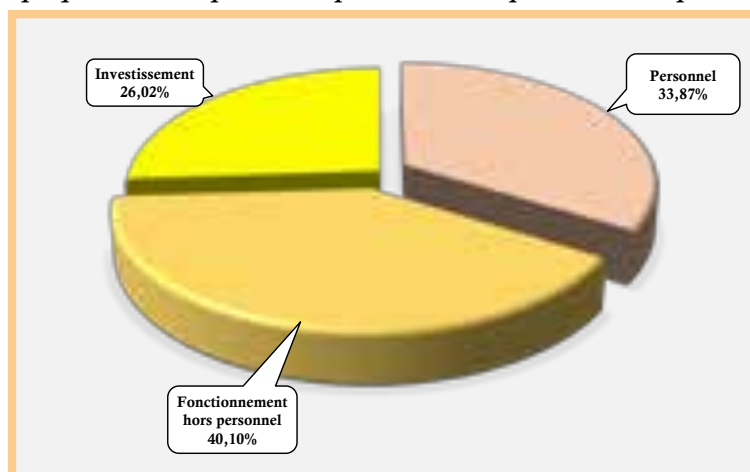
EPA		Taux (%)
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	106 755 167 905	33,87
Fonctionnement hors personnel (B)	126 395 419 643	40,10
Total Exploitation (A+B)	233 150 587 548	73,98%
Investissement	82 023 527 074	26,02
TOTAL GÉNÉRAL	315 174 114 622	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.3.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPA par nature



Graphique 2.3.b : Proportion des prévisions des dépenses des EPA par nature



Les dépenses d'exploitation des EPA s'élèvent à 233 150 587 548 FCFA, soit 73,98%, tandis que les dépenses d'investissement sont estimées à 82 023 527 074 FCFA, soit 26,02%. Ainsi, les EPA projettent d'allouer un peu plus du quart de leurs dotations budgétaires à l'investissement.



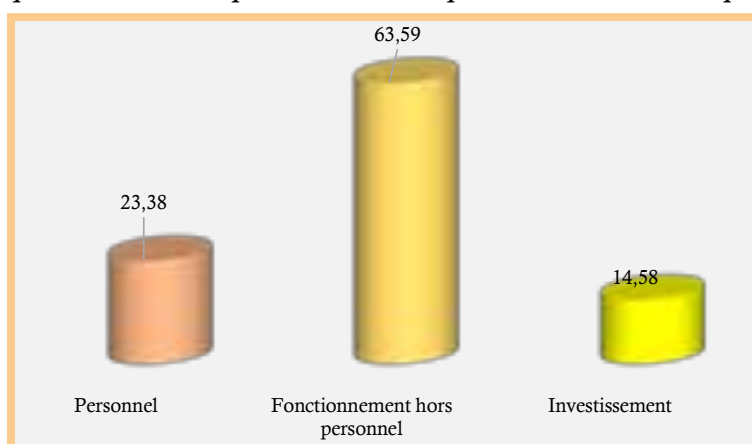
Le tableau ci-après présente la situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés.

Tableau 2.4 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés

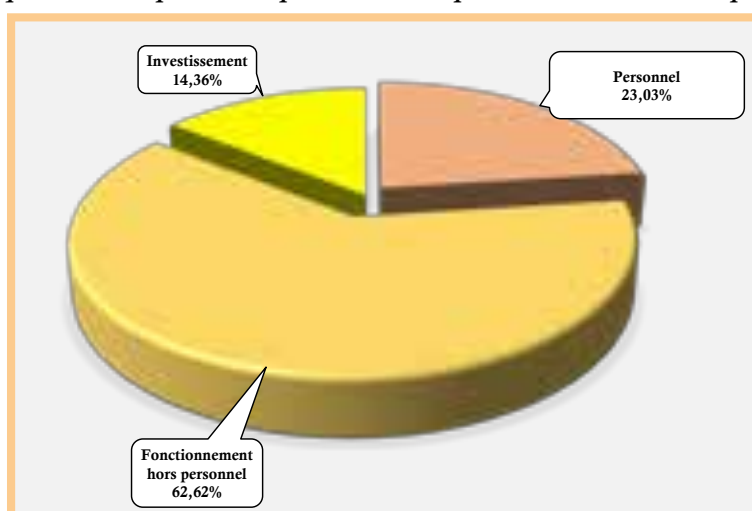
EPN ASSIMILÉS		Taux (%)
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	23 384 797 389	23,03
Fonctionnement hors personnel (B)	63 592 611 763	62,62
Total Exploitation (A+B)	86 977 409 152	85,64
Investissement	14 583 494 594	14,36
TOTAL GENERAL	101 560 903 746	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.4.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPN Assimilés par nature



Graphique 2.4.b : Proportion des prévisions des dépenses des EPN Assimilés par nature



Il ressort des prévisions de 2023 un niveau de dépenses ordinaires des EPN Assimilés estimé à 86 977 409 152 FCFA, soit 85,64% contre des dépenses d'investissement évaluées à 14 583 494 594 FCFA, soit 14,36%.



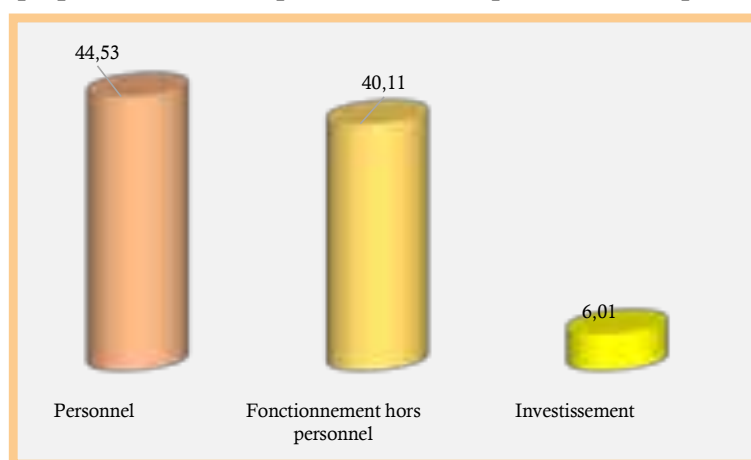
Le tableau ci-dessous a trait à la situation prévisionnelle des dépenses des EPHN.

Tableau 2.5 : Situation prévisionnelle des dépenses des EPHN

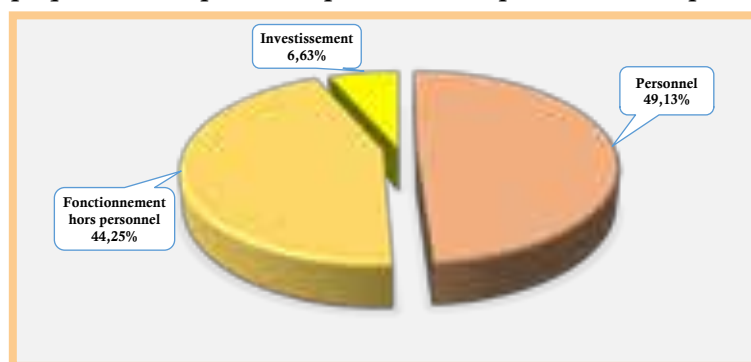
EPHN		Taux (%)
NATURE	MONTANT	
Personnel (A)	44 530 242 779	49,13
Fonctionnement hors personnel (B)	40 108 520 789	44,25
Total Exploitation (A+B)	84 638 763 568	93,37%
Investissement	6 006 058 825	6,63%
TOTAL GENERAL	90 644 822 393	100%

Source : DGTCP

Graphique 2.5.a : Situation prévisionnelle des dépenses des EPHN par nature



Graphique 2.5.b : Proportion des prévisions des dépenses des EPHN par nature



Les prévisions de dépenses d'exploitation des EPHN sont de 84 638 763 568 FCFA, soit 93,37%, alors que celles prévues pour les dépenses en capital sont de 6 006 058 825 FCFA, soit 6,63%.



I.2.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en dépenses sur les trois (03) dernières années

Le tableau montre les prévisions des dépenses de 2021 à 2023 par nature et par catégorie d'EPN.

Tableau 2.6 Prévisions des dépenses de 2021 à 2023 par nature et par catégorie d'EPN

EPN	Nature	2021		2022		2023		Variation (%)
		Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	
EPIC	Personnel	41 736 819 230	21	37 536 663 415	21	9 118 821 363	8	
	Fonctionnement hors personnel	107 230 969 240	53	125 116 883 758	71	92 452 457 871	83	
	Total fonctionnement	148 967 788 470	74%	162 653 517 173	92%	101 571 279 234	91%	
	Investissement	51 653 877 791	26	13 318 531 215	8	9 631 871 530	9	
Total EPIC		20 0 621 666 261	32%	175 972 048 388	22%	111 203 150 764	18%	45%
EPA	Personnel	109 554 995 344	33	139 496 650 834	27	106 755 167 905	34	
	Fonctionnement hors personnel	108 386 823 097	33	190 186 349 086	36	126 395 419 643	40	
	Total fonctionnement	217 941 818 441	66%	329 682 999 920	63%	233 150 587 548	74%	
	Investissement	112 097 432 017	34	192 569 365 052	37	82 023 527 074	26	
Total EPA		330 039 250 458	53%	522 252 364 972	66%	315 174 114 622	51%	-5%
EPN Assimilés	Personnel	20 607 775 459	23	20 742 252 428	23	23 384 797 389	23	
	Fonctionnement hors personnel	50 300 888 531	56	57 573 829 439	64	63 592 611 763	63	
	Total fonctionnement	70 908 643 990	78%	78 316 086 867	86%	86 977 409 152	86%	
	Investissement	19 465 028 134	22	12 243 141 816	14	14 583 494 594	14	
Total EPN Assimilés		90 373 672 124	15%	90 559 228 683	11%	101 560 903 746	16%	12%
EPHN	Personnel					44 530 242 779	49	
	Fonctionnement hors personnel					40 108 520 789	44	
	Total fonctionnement					84 638 763 568	93%	
	Investissement					6 006 058 825	7	
Total EPHN						90 644 822 393	15%	
TOTAL GÉNÉRAL		621 034 588 843	100%	788 783 642 043	100%	618 582 991 525	100%	-0,39%

Source : DGTCP

Au niveau des EPIC, les dépenses de personnel s'élèvent à 21% en 2021 et 2022, contre 8% en 2023. Quant aux dépenses ordinaires hors personnel, elles ont connu une progression constante, soit 53% en 2021, 73% en 2022 et 83% en 2023.

Dans les EPA, les dépenses de personnel ont oscillé sur ladite période, chutant de 33% en 2021 à 27% en 2022 et remontant à 34% en 2023. Les dépenses ordinaires hors personnel, quant à elles, ont été en augmentation continue, avec des taux respectifs de 33%, 36% et 40% sur la période.

En ce qui concerne les EPN Assimilés, les dépenses de personnel ont été stabilisées à 23% de 2021 à 2023. Les dépenses ordinaires hors personnel ont connu une progression entre 2021 et 2022, passant de 56% à 64%, avant de connaître une légère régression à 63% en 2023.

Au niveau des EPHN opérationnalisés en 2023, les dépenses de personnel représentent 49%, contre 44% au titre des dépenses ordinaires hors personnel.

Toutes ces nomenclatures dénotent de la portion congrue consacrées aux dépenses d'investissement.



II. ANALYSE DE L'EXÉCUTION

II.1. Un niveau de recouvrement à améliorer

II.1.1. État du recouvrement par nature de recettes

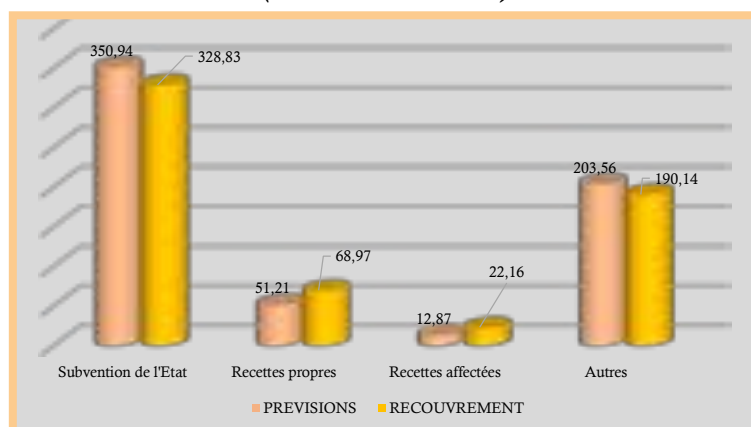
Le tableau ci-après présente l'état du recouvrement par nature de recettes (en FCFA).

Tableau 3 : État du recouvrement par nature de recettes (en FCFA)

NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS	RECOUVREMENT	TAUX DE REALISATION (%)
Subvention de l'État	350 941 630 130	328 829 514 562	93,70
Recettes propres	51 209 562 657	68 972 443 683	134,69
Recettes affectées	12 872 507 778	22 158 347 806	172,14
Autres	203 559 290 960	190 137 371 904	93,41
Intégration budgétaire du résultat	201 147 484 986	188 022 335 101	93,47
Transfert reçus de divers organismes	1 947 543 769	1 827 998 917	93,86
Recettes accidentelles	464 262 205	287 037 886	61,83
TOTAL	618 582 991 525	610 097 677 955	98,63%

Source : DGTCP

**Graphique 3 : État du recouvrement par nature de recettes
(en milliards de FCFA)**



Les recettes recouvrées par les EPN se chiffrent à 610 097 677 955 FCFA contre une prévision de 618 582 991 525 FCFA, pour un taux de réalisation de 98,63%. Ce taux est nettement en hausse par rapport à celui de 2022 qui était de 90%.

Cette augmentation est portée par les recettes propres avec un fort taux de 134,69% et les recettes affectées ou recettes fiscales transférées⁴ évaluées à 22 158 347 806 FCFA, soit un taux de réalisation de 172,14%. Toutefois, ce montant desdites recettes affectées est en nette régression par rapport à celui de 2022 qui se situait à 101 754 650 333 FCFA, soit un repli de 78,22% en 2023.

En outre, le montant des recettes mobilisées en 2023 est largement en deçà de celui de 2022 qui se situait à 710 529 825 270 FCFA, soit une baisse de 100 432 147 315 FCFA, correspondant à un taux de régression de 14,13%. Cette réduction pourrait s'expliquer essentiellement par un rabais des subventions de l'État et la dissolution d'un EPN au profit d'une Société d'État.

⁴ Il s'agit notamment de : ANAGED, ANRMP, CIT, FDFP, FDTR, FNLS, FSDP-L, HACA.



Au titre des subventions des EPN, la Paierie Générale du Secteur Parapublic (PGSP) a reçu 1486 mandats d'un montant de 333 124 302 122 FCFA en 2023, contre 1 512 mandats pour 512 406 310 132 FCFA en 2022. Ces mandats ont tous fait l'objet de traitement et d'émission d'avis de crédits.

Ce résultat satisfaisant s'explique, entre autres, par le renforcement de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney qui permet de tendre à la captation exhaustive des recettes non fiscales. L'on note également la mise en place et l'opérationnalisation des services recouvrement dans les agences comptables ainsi que la forte implication des services ordonnateurs dans la mobilisation des recettes propres.

Toutefois, cette performance devrait être relativisée au regard de la proportion des recettes propres par rapport à celle des autres recettes.

En effet, les recettes propres qui traduisent la performance réelle desdites structures se chiffrent à 68 972 443 683 FCFA, soit à peine le tiers des autres recettes (190 137 371 904 FCFA) constituées en grande partie des intégrations budgétaires évaluées à 188 022 335 101 FCFA.

Cette situation traduit une sous-évaluation des prévisions budgétaires.

II.1.2. État du recouvrement par catégorie d'EPN

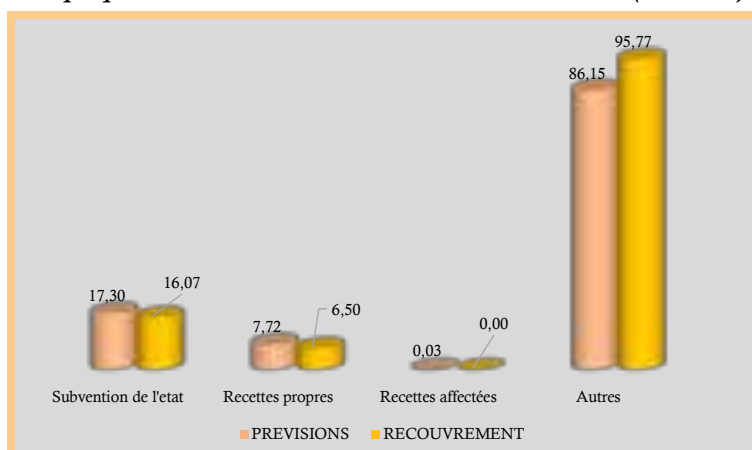
Le tableau ci-dessous présente l'état du recouvrement des recettes dans les EPIC (en FCFA).

Tableau 3.1 : État du recouvrement des recettes dans les EPIC (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Recouvrement	Taux de réalisation (%)
EPIC	Subvention de l'État	17 301 284 953	16 070 203 294	92,88
	Recettes propres	7 718 977 640	6 495 563 845	84,15
	Recettes affectées	29 469 542	0	0,00
	Autres	86 153 418 629	95 767 572 994	111,16
	Intégration budgétaire du résultat	86 090 238 629	95 725 743 452	111,19
	Transferts reçus de divers organismes	0	0	0,00
	Recettes accidentelles	63 180 000	41 829 542	66,21
TOTAL EPIC		197 356 569 393	214 100 913 127	108,48%

Source : DGTCP

Graphique 3.1 : Recouvrement des recettes dans les EPIC (en FCFA)





Sur une prévision de recettes de 111 203 150 764 FCFA, les EPIC ont recouvré 118 333 340 133 FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 106,41%. Ce taux connaît une hausse considérable par rapport à celui de 2022 qui s'établissait à 64,43%.

Toutefois, il convient de préciser que les recettes propres mobilisées à hauteur de 6 495 563 845 FCFA ne représentent que 5,49% des recettes globales recouvrées. Ce taux est largement en deçà de la norme de 60% exigée aux EPIC pour la couverture de leurs dépenses.

Les subventions de l'État ont été recouvrées à hauteur de 16 070 203 294 FCFA, avec un taux de 92,88%. Elles occupent une proportion négligeable dans les recettes totales, soit 7,50%, contre 44,73% pour les autres recettes.

Il faut également noter que ces autres recettes ont été collectées à hauteur de 95 767 572 994 FCFA pour un taux de réalisation de 111,16%. Le montant important des intégrations budgétaires de 95 725 743 452 FCFA, soit 111,12% démontre clairement que ces structures sont largement tributaires des reports à nouveau de crédits inutilisés.

Ceci met en relief l'absence de sincérité dans l'élaboration de leurs budgets et pose, par la même occasion, le problème de l'implication des agents comptables et des contrôleurs budgétaires qui sont pourtant les conseillers financiers des ordonnateurs. En effet, les agents comptables ne sont pas associés dans l'élaboration du budget des EPN.

Quant aux recettes accidentelles, sur une prévision de 63 180 000 FCFA, elles ont été recouvrées à hauteur de 41 829 542 FCFA, soit un taux de 66,21%.

Le tableau ci-dessous présente l'état du recouvrement des recettes dans les EPA.

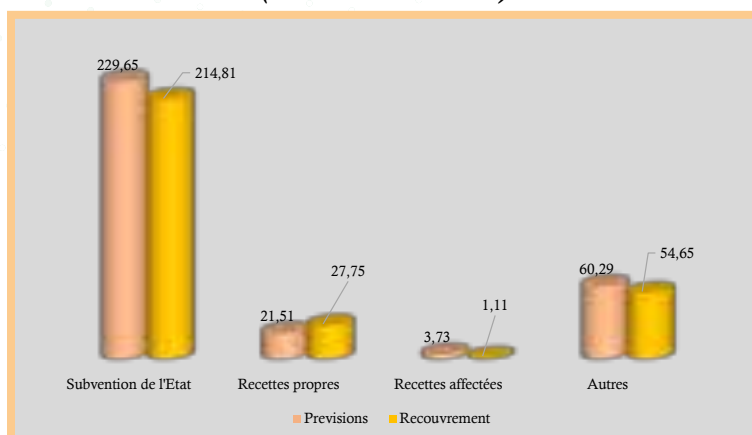
Tableau 3.2 : État du recouvrement des recettes dans les EPA (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Recouvrement	Taux de réalisation (%)
EPA	Subvention de l'État	229 648 892 852	214 812 410 831	93,54
	Recettes propres	21 506 492 960	27 752 181 833	129,04
	Recettes affectées	3 733 494 236	1 109 957 335	29,73
	Autres	60 285 234 574	54 654 811 173	90,66
	Intégration budgétaire du résultat	58 004 874 066	52 651 287 444	90,77
	Transferts reçus de divers organismes	1 947 543 769	1 827 998 917	93,86
	Recettes accidentelles	332 816 739	175 524 812	52,74
TOTAL EPA		315 174 114 622	298 329 361 172	94,66%

Source : DGTCF



**Graphique 3.2 : Recouvrement des recettes dans les EPA
(en milliards de FCFA)**



Au niveau des EPA, les recettes globales recouvrées s'élèvent à 298 329 361 172 FCFA, ce qui correspond à un taux de 94,66% des prévisions évaluées à 315 174 114 622 FCFA. Rapporté au recouvrement de la gestion 2022, l'on observe une baisse considérable de 220 015 186 954 FCFA, soit une régression de 42,44%.

Cette contre-performance résulte essentiellement de la réduction considérable des transferts de l'État à l'égard des EPA. En effet, les subventions recouvrées en 2023 s'élèvent à 214 812 410 831 F CFA quand elles se situent à 414 289 240 998 F CFA en 2022, soit une baisse de 48,15%. Cette diminution pourrait s'expliquer par le repli du niveau des subventions de l'État, à travers le gel lié à la régulation budgétaire par la réduction des dotations.

Les recettes propres ont été mobilisées à hauteur de 27 752 181 833 FCFA, pour un taux de 129,04% contre 99,27% en 2022 avec 32 852 291 015 FCFA. Ce taux est en hausse de 29,77% par rapport à celui de 2022. Néanmoins, les recettes recouvrées en 2023 sont largement inférieures à celles de 2022, soit une baisse de 5 100 109 182 FCFA correspondant à un repli de 15,52%.

En ce qui concerne les recettes affectées, elles ont été mobilisées à hauteur de 55 698 383 009 FCFA, soit un taux de 87,46%.

Quant aux autres recettes, elles ont été réalisées au taux de 90,77% pour un montant de 54 654 811 173 FCFA. Cependant, leur importance dans les recettes globales (17,64%) donne à s'interroger étant donné qu'elles sont principalement composées d'intégrations budgétaires évaluées à 52 651 287 444 FCFA.

Toutefois, les transferts reçus des autres organismes et les recettes accidentelles représentent respectivement 1 827 998 917 FCFA (93,86%) et 175 524 812 FCFA (52,74%) des prévisions.



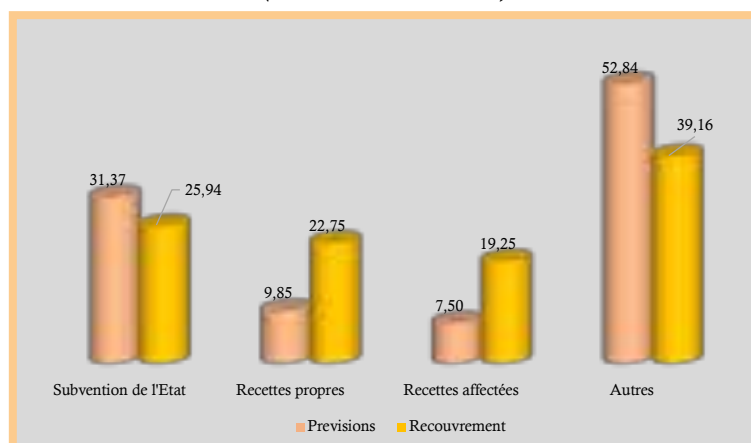
Le tableau ci-après est relatif à l'état du recouvrement des recettes dans les EPN Assimilés.

Tableau 3.3 : État du recouvrement des recettes dans les EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Recouvrement	Taux de réalisation (%)
EPN Assimilés	Subvention de l'État	31 367 907 448	25 941 376 879	82,70
	Recettes propres	9 851 993 395	22 746 087 218	230,88
	Recettes affectées	7 500 000 000	19 250 699 896	256,68
	Autres	52 841 002 903	39 159 849 370	74,11
	Intégration budgétaire du résultat	52 793 108 023	39 111 954 490	74,09
	Transferts reçus de divers organismes	0	0	0,00
	Recettes accidentelles	47 894 880	47 894 880	100,00
TOTAL EPIC		154 401 906 649	146 257 862 733	94,73%

Source : DGTCP

Graphique 3.3 : Recouvrement des recettes dans les EPN ASSIMILÉS (en milliards de FCFA)



En fin de gestion 2023, les EPN Assimilés présentent un niveau de recouvrement de 107 098 013 363 FCFA, soit 105,45% des prévisions estimées à 101 560 903 746 FCFA.

En ce qui concerne les recettes propres, l'on note un niveau de recouvrement de 22 746 087 218 FCFA sur une prévision de 9 851 993 395 FCFA. Cet écart considérable constaté dans la réalisation s'évaluant à 230,88%, traduit une performance qui s'explique par deux faits majeurs, à savoir l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney et la mise en place des services recouvrement dans des Agences Comptables auprès des EPN.

S'agissant des recettes affectées ou recettes fiscales transférées, elles s'élèvent à 58 392 799 266 FCFA, soit 96,85% des prévisions.

Ce montant est largement supérieur aux recouvrements de 2022 chiffrés à 36 849 556 246 FCFA, soit une progression de 58,46% correspondant à 21 543 243 020 FCFA.

Relativement aux subventions de l'État octroyées aux EPN Assimilés, elles se chiffrent à 25 941 376 879 FCFA représentant 82,70% des prévisions, contre 24 239 580 635 FCFA en 2022, soit un écart positif de 7,02%, pour un montant de 1 701 796 244 FCFA.



Les montants cumulés des subventions et des recettes affectées traduisent les efforts considérables de l'État en vue d'assurer le bon fonctionnement de ces entités parapubliques spécifiques.

Par ailleurs, d'un montant de 39 159 849 370 FCFA avec un taux de recouvrement de 74,11%, les autres recettes sont essentiellement constituées d'intégrations budgétaires à hauteur de 39 111 954 490 FCFA.

Quoiqu'ayant une proportion négligeable dans les recettes totales, les recettes accidentelles évaluées à 47 894 880 FCFA ont été recouvrées à 100%. En raison de la coïncidence entre les prévisions et les réalisations, ces recettes qui semblent connues d'avance auraient pu être intégrées au budget des EPN Assimilés.

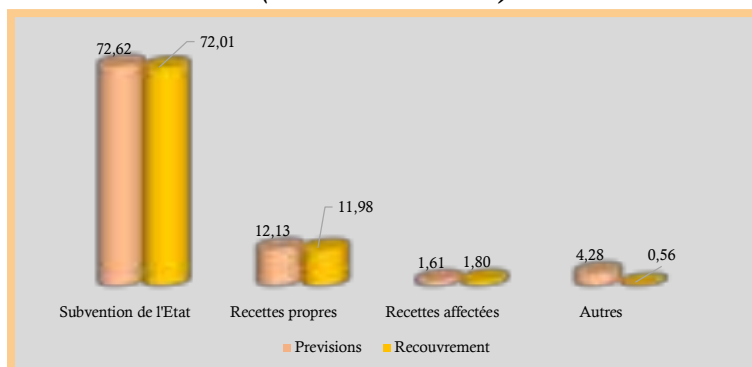
Le tableau ci-dessous concerne l'état de recouvrement des recettes dans les EPHN.

Tableau 3.4 : État de recouvrement des recettes dans les EPHN (en FCFA)

EPN	Nature	Prévisions	Recouvrement	Taux de réalisation (%)
EPHN	Subvention de l'État	72 623 544 877	72 005 523 558	99,15
	Recettes propres	12 132 098 662	11 978 610 787	98,73
	Recettes affectées	1 609 544 000	1 797 690 575	111,69
	Autres	4 279 634 854	555 138 367	12,97
	Intégration budgétaire du résultat	4 259 264 268	533 349 715	12,52
	Transferts reçus de divers organismes	0	0	0,00
	Recettes accidentelles	20 370 586	21 788 652	106,96
TOTAL EPHN		94 924 457 247	86 892 101 654	91,54%

Source : DGTCP

*Graphique 3.4 : Recouvrement des recettes dans les EPHN
(en milliards de FCFA)*



Au niveau des EPHN, les recettes globales mobilisées s'élèvent à 86 336 963 287 FCFA sur une prévision de 90 644 824 393 FCFA, soit un taux de réalisation de 95,25%.

Les subventions de l'État octroyées aux EPHN se chiffrent à 72 005 523 558 FCFA, soit 99,15% des prévisions. Quant aux recettes propres recouvrées, elles s'établissent à 11 978 610 787 F CFA, soit 98,73% des prévisions.

Les autres recettes n'ont été enregistrées qu'à hauteur de 555 138 367 FCFA, soit un taux de 12,97%. Ce faible taux, qui pourrait être perçu comme une menace à l'équilibre budgétaire, pourrait plutôt traduire un effort de consommation des dotations budgétaires, d'où la réduction considérable des intégrations budgétaires.



II.1.3. État de recouvrement des recettes sur les quatre (04) dernières années

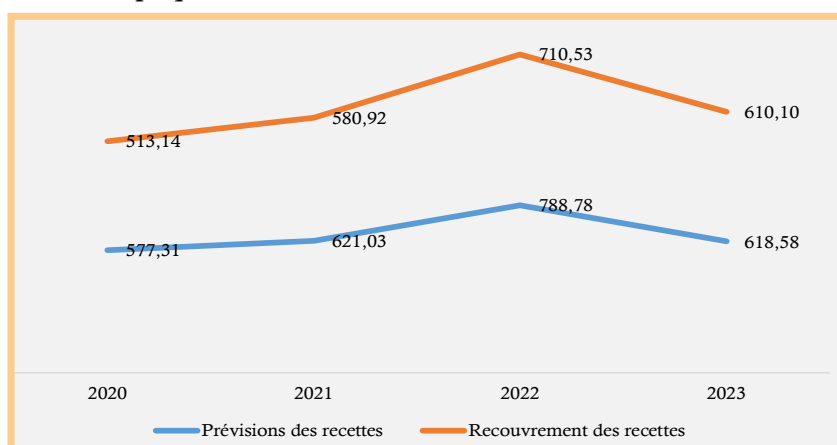
Le tableau ci-dessous montre l'évolution des recettes des EPN de 2020 à 2023.

Tableau 3.5 : Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2023 (en FCFA)

Année	2020	2021	2022	2023	Taux de progression 2020-2021	Taux de progression 2021-2022	Taux de progression 2022-2023	Taux de progression 2020-2023
Prévisions des recettes	577 312 273 542	621 034 588 843	788 783 642 043	618 582 991 525	7,57%	27,01%	-21,58%	7,15%
Émissions des recettes	513 144 905 298	580 922 633 782	707 348 320 820	610 115 791 927	13,21%	21,76%	-13,75%	18,90%
Recouvrement des recettes	513 144 905 298	580 922 633 782	710 529 825 270	610 097 677 955	13,21%	22,31%	-14,13%	18,89%

Source : DGTCP

Graphique 3.5 : Évolution des recettes des EPN de 2020 à 2023



Entre 2020 et 2022, on note que les prévisions et les réalisations de recettes sont en croissance continue. S'agissant des prévisions, elles sont respectivement de 7,57% et 27,01%. Quant aux réalisations, elles correspondent à 13,21% et 22,31%.

Toutefois, celles-ci connaissent une régression notable entre 2022 et 2023 de 21,58% et de 14,13%. Cette diminution pourrait s'expliquer notamment par le repli du niveau des subventions de l'État, à travers le gel lié à la régulation budgétaire par la réduction des dotations.

Néanmoins, de 2020 à 2023, ces recettes correspondent à une progression moyenne de 7,15% pour les prévisions et à 18,89% pour les réalisations.

Le tableau ci-dessous est relatif à la part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN.

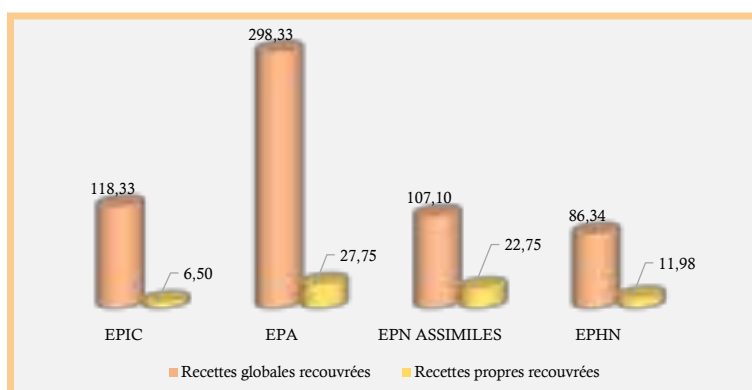


Tableau 4 : Part des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN (en FCFA)

EPN	Recettes globales recouvrées	Recettes propres recouvrées	Taux de réalisation (%)
EPIC	118 333 340 133	6 495 563 845	5,49
EPA	298 329 361 172	27 752 181 833	9,30
EPN ASSIMILÉS	107 098 013 363	22 746 087 218	21,24
EPHN	86 336 963 287	11 978 610 787	13,87
TOTAL	610 097 677 955	68 972 443 683	11,31%

Source : DGTCP

Graphique 4 : Situation des recettes propres dans les recettes globales recouvrées par catégorie d'EPN (en milliards FCFA)



Les recettes propres occupent une proportion très faible dans le montant total des recettes recouvrées avec un taux de 11,31%. Ce niveau est davantage marginal dans les EPIC où il représente 5,49% contre 15,59% en 2022.

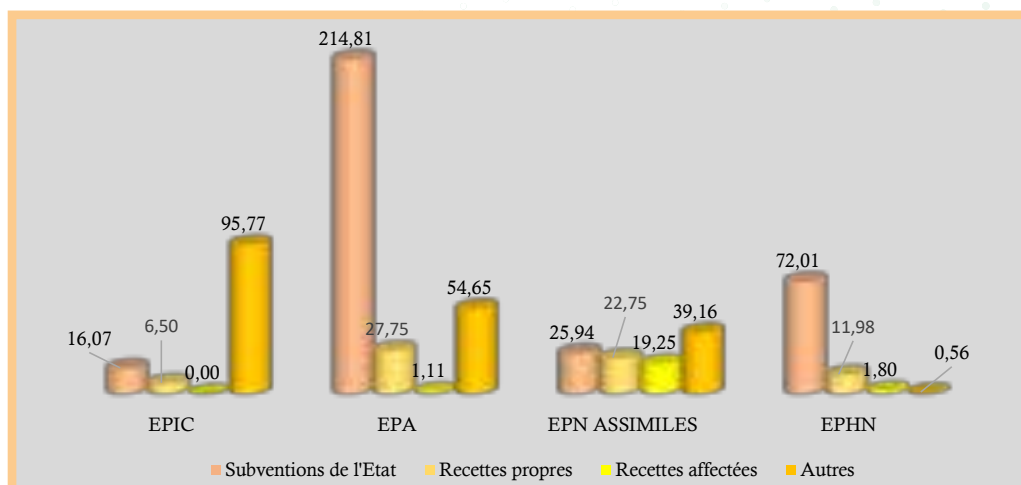
Le tableau ci-dessous est relatif à la situation du recouvrement par nature et par catégorie d'EPN.

Tableau 5 : Situation de recouvrement par nature et par catégorie d'EPN (en FCFA)

NATURE	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	TOTAL	Taux de réalisation (%)
Subventions de l'État	16 070 203 294	214 812 410 831	25 941 376 879	72 005 523 558	328 829 514 562	53,90%
Fonctionnement	15 074 735 746	194 997 071 347	17 481 582 457	66 845 792 961	294 399 182 511	48,25
Investissement	995 467 548	19 815 339 484	8 459 794 422	5 159 730 597	34 430 332 051	5,64
Recettes propres	6 495 563 845	27 752 181 833	22 746 087 218	11 978 610 787	68 972 443 683	11,31%
Recettes affectées	0	1 109 957 335	19 250 699 896	1 797 690 575	22 158 347 806	3,63%
Autres	95 767 572 994	54 654 811 173	39 159 849 370	555 138 367	190 137 371 904	31,16%
Intégration budgétaire du résultat	95 725 743 452	52 651 287 444	39 111 954 490	533 349 715	188 022 335 101	30,82
Transferts reçus de divers organismes	0	1 827 998 917	0	0	1 827 998 917	0,30
Recettes accidentelles	41 829 542	175 524 812	47 894 880	21 788 652	287 037 886	0,05
TOTAL	118 333 340 133	298 329 361 172	107 098 013 363	86 336 963 287	610 097 677 955	100%

Source : DGTCP

Graphique 5 : Situation de recouvrement par nature et par catégorie d'EPN (en milliards FCFA)



Les subventions de l'État d'un montant de 328 829 514 562 FCFA occupent une place prépondérante, soit 53,90% des recettes globales des EPN. Les recettes affectées, quant à elles, ne représentent que 22 158 347 806 FCFA, soit 3,63%.

S'agissant des autres recettes, d'un montant total de 190 137 371 904 FCFA, elles couvrent 31,16% du budget. Ainsi, ces structures sont tributaires des appuis de l'État et des reports à nouveau de crédits inutilisés dont le cumul s'élève à 88,69%.

Le tableau ci-dessous a trait au niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC.

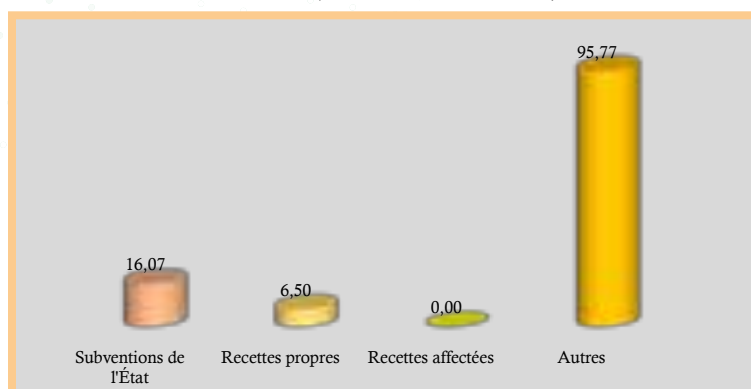
Tableau 5.1 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	Taux de réalisation (%)
EPIC	Subventions de l'État	16 070 203 294	13,58%
	Fonctionnement	15 074 735 746	12,74
	Investissement	995 467 548	0,84
	Recettes propres	6 495 563 845	5,49%
	Recettes affectées	0	0,00%
	Autres	95 767 572 994	80,93%
	Intégration budgétaire du résultat	95 725 743 452	80,89
	Transferts reçus de divers organismes	0	0,00
	Recettes accidentelles	41 829 542	0,04
	TOTAL	118 333 340 133	100%

Source : DGTCP



Graphique 5.1 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPIC (en milliards de FCFA)



Les subventions de l'État, à hauteur de 16 070 203 294 FCFA, correspondent à 13,58% des recettes totales.

En ce qui concerne les recettes propres, elles représentent un montant négligeable de 6 495 563 845 FCFA correspondant à 5,49%. Ce taux est largement en deçà du taux règlementaire de 60% et pose la problématique du reclassement de certains EPIC en EPA. De plus, les subventions d'exploitation sont élevées (15 074 735 746 FCFA, soit 12,74%) comparées à celles des investissements qui sont insignifiantes (995 467 548 FCFA, soit 0,84%).

Quant aux autres recettes, elles constituent l'essentiel des recettes avec un montant de 95 761 392 994 FCFA, soit 80,93%. Elles comprennent essentiellement l'intégration budgétaire du résultat évaluée à 95 725 743 452 FCFA, soit 80,89% et les recettes accidentelles 175 524 812 FCFA, avec un taux quasi nul de 0,06%.

Le tableau ci-dessous est relatif au niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA.

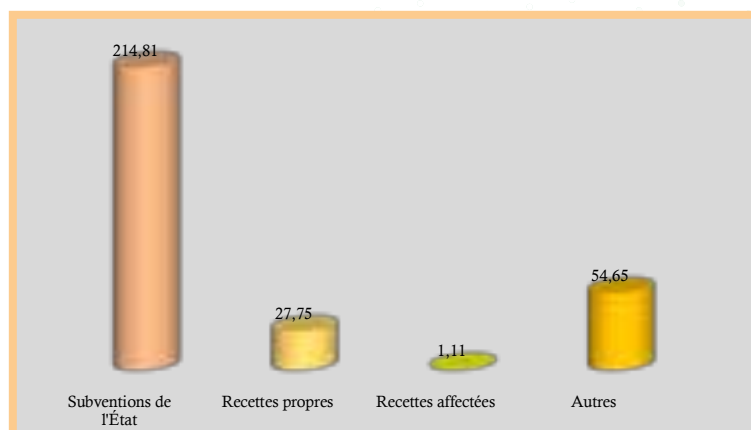
Tableau 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	Taux de réalisation (%)
EPA	Subventions de l'État	214 812 410 831	72,01%
	Fonctionnement	194 997 071 347	65,36
	Investissement	19 815 339 484	6,64
	Recettes propres	27 752 181 833	9,30%
	Recettes affectées	1 109 957 335	0,37%
	Autres	54 654 811 173	18,32%
	Intégration budgétaire du résultat	52 651 287 444	17,65
	Transferts reçus de divers organismes	1 827 998 917	0,61
	Recettes accidentelles	175 524 812	0,06
	TOTAL	298 329 361 172	100%

Source : DGTCP



Graphique 5.2 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPA(en milliards de FCFA)



La part des subventions de l'État accordée effectivement aux EPA est de 214 812 410 831 FCFA, soit 72,01% de la dotation globale. Cette situation consacre leur quasi-dépendance des appuis financiers de l'État.

Les recettes propres, évaluées à 27 752 181 833 FCFA, représentent un taux de 9,30% contre des recettes affectées d'un montant de 1 109 957 335 FCFA, soit un taux de 0,37%.

Quant aux autres recettes, elles se chiffrent à 54 654 811 173 FCFA, soit 18,32%. Elles sont composées en grande partie d'excédents budgétaires de 52 651 287 144 FCFA. S'agissant des transferts reçus de divers organismes et des recettes accidentelles, ils représentent respectivement 1 827 998 917 FCFA (0,61%) et 175 524 812 FCFA (0,06%).

Au total, ces structures dépendent fortement des concours financiers de l'État et des reports de crédits dont le taux cumulé est de 90,70%.

Le tableau ci-dessous est relatif au niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés.

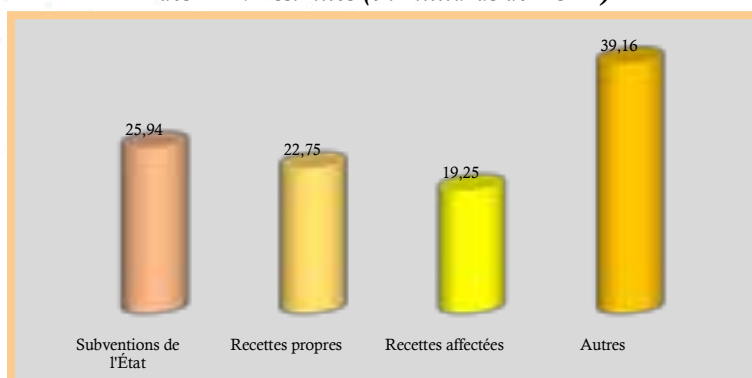
Tableau 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	Taux de réalisation (%)
EPN ASSIMILÉS	Subventions de l'État	25 941 376 879	24,22%
	Fonctionnement	17 481 582 457	16,32
	Investissement	8 459 794 422	7,90
	Recettes propres	22 746 087 218	21,24%
	Recettes affectées	19 250 699 896	17,97%
	Autres	39 159 849 370	36,56%
	Intégration budgétaire du résultat	39 111 954 490	36,52
	Transferts reçus de divers organismes	0	0,00
	Recettes accidentelles	47 894 880	0,04
	TOTAL	107 098 013 363	100%

Source : DGTCP



Graphique 5.3 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)



Les subventions accordées aux EPN Assimilés représentent 25 941 376 879 FCFA, soit 24,22%. En ce qui concerne les recettes affectées, elles se chiffrent à 19 250 699 896 FCFA et constituent 17,97 % des recettes globales.

S'agissant des autres recettes, leur proportion est de 39 159 849 370 FCFA avec un taux de 36,56%. Elles comprennent l'intégration budgétaire du résultat et les recettes accidentelles respectivement à hauteur de 39 111 954 490 FCFA (36,52%) et 47 894 880 FCFA (0,04%).

Ainsi, ces structures spécifiques fonctionnent essentiellement grâce aux soutiens financiers de l'État dont le cumul fait 78,75%.

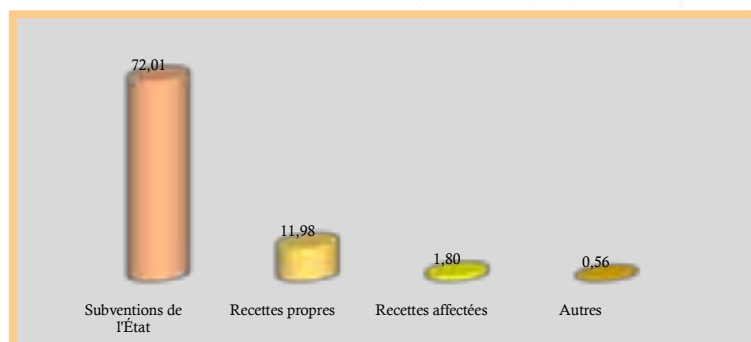
Toutefois, il y a lieu de noter que la proportion de leurs recettes propres n'est pas négligeable avec 21,24% pour un montant de 22 746 087 218 FCFA. Cependant, des efforts supplémentaires devraient être fournis en vue d'améliorer le niveau de ces recettes propres.

Le tableau ci-dessous est relatif au niveau de recouvrement par nature de recettes des EPHN.

Tableau 5.4 : Niveau de recouvrement par nature de recettes des EPHN (en FCFA)

EPN	NATURE	MONTANT	Taux de réalisation (%)
EPHN	Subventions de l'État	72 005 523 558	83,40%
	<i>Fonctionnement</i>	66 845 792 961	77,42
	<i>Investissement</i>	5 159 730 597	5,98
	Recettes propres	11 978 610 787	13,87%
	Recettes affectées	1 797 690 575	2,08%
	Autres	555 138 367	0,64%
	<i>Intégration budgétaire du résultat</i>	533 349 715	0,62
	<i>Transferts reçus de divers organismes</i>	0	0,00
	<i>Recettes accidentelles</i>	21 788 652	0,03
	TOTAL	86 336 963 287	98%

Source : DGTCP

Graphique 5.4 : Niveau de recouvrement par nature de recettes
des EPHN (en milliards de FCFA)

Les subventions octroyées aux EPHN, d'un montant de 72 005 523 558 FCFA (83,40%), dénotent de leur quasi-dépendance des transferts de l'État.

Pour ce qui est des recettes propres, elles s'évaluent à 11 978 610 787 FCFA, soit un taux de 13,87% contre des recettes affectées estimées à 1 797 690 575 FCFA, soit un taux de 2,08%.

Les autres recettes représentent une faible part des recettes globales, avec un montant de 555 138 367 FCFA correspondant au taux quasi-nul de 0,64%.

En définitive, les EPHN sont largement dépendants des appuis financiers de l'État et des excédents budgétaires dont le cumul est de 86,12% des recettes globales.

II.2. Un niveau d'exécution des dépenses satisfaisant

Le tableau ci-dessous est relatif à la situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses.

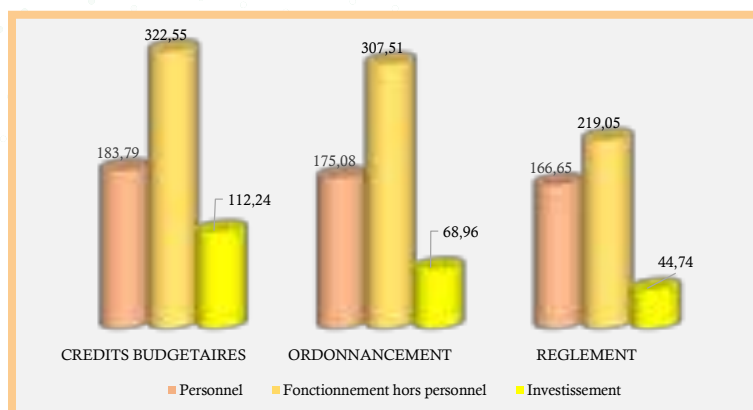
Tableau 6 : Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses (en FCFA)

DÉPENSES	CREDITS BUDGETAIRES	ORDONNANCE-MENT	TAUX D'EXECUTION (%)	REGLEMENT	TAUX RGLT (%)	RESTES A PAYER
Personnel (A)	183 789 029 436	175 080 220 960	95,26	166 652 677 408	95,19	8 427 543 552
Fonctionnement hors personnel (B)	322 549 010 066	307 508 550 311	95,34	219 048 246 007	71,23	88 460 304 304
Total Exploitation (A+B)	506 338 039 502	482 588 771 271	95,31%	385 700 923 415	79,92%	96 887 847 856
Investissement	112 244 952 023	68 964 510 388	61,44%	44 735 528 458	64,87%	24 228 981 930
TOTAL GÉNÉRAL	618 582 991 525	551 553 281 659	89,16%	430 436 451 873	78,04%	121 116 829 786

Source : DGTCP



Graphique 6 : Situation de l'exécution du budget des EPN par nature de dépenses (en milliards FCFA)



En 2023, le niveau d'exécution des dépenses est globalement satisfaisant. En effet, sur une dotation de 618 582 991 525 FCFA, le montant des prises en charge des dépenses s'élève à 551 553 281 659 FCFA, soit 89,16% contre 70,42% en 2022.

S'agissant des règlements, ils ont été effectués à hauteur de 430 436 451 873 FCFA, soit 78,04% des prises en charge contre 83% en 2022. Cette relative contre-performance est essentiellement imputable à la transmission tardive des ordres de paiement par les services ordonnateurs.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, elles ont fait l'objet de règlement d'un montant de 166 652 677 408 FCFA, soit un taux de 95,19%, sensiblement égal à celui de l'année dernière (95,67%).

Quant aux dépenses hors personnel réglées, elles s'élèvent à 219 048 246 007 FCFA, soit 71,23%. Ce taux est largement inférieur à celui de 2022 équivalant à 81,51%.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement payées, elles correspondent à 44 735 528 458 FCFA, soit 64,87%, légèrement supérieur à celui de 2022 qui était de 62,01%. Cette performance s'explique essentiellement par les efforts d'appropriation des nouveaux applicatifs et des procédures de passation des marchés.

II.2.1. Situation des dépenses ordonnancées par nature et par catégorie d'EPN

Le tableau ci-dessous montre la situation des dépenses ordonnancées au niveau des EPIC.

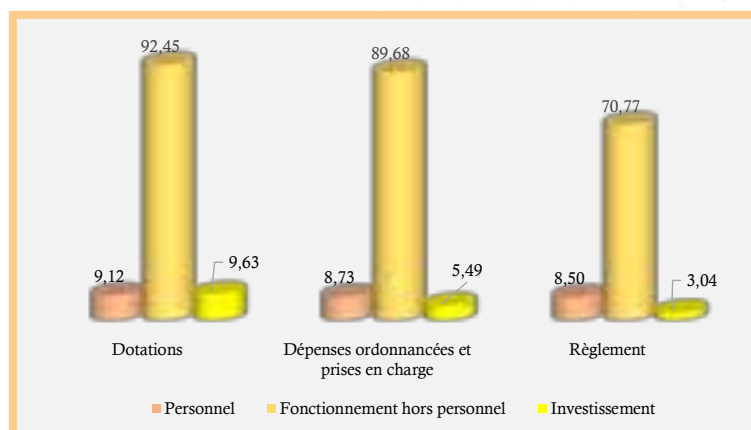
Tableau 6.1 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC (en FCFA)

Catégorie d'EPN	Nature de la dépense	Dotations	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution (%)	Règlement	Taux règlement (%)
EPIC	<i>Personnel (A)</i>	9 118 821 363	8 727 723 418	95,71	8 504 823 162	97,45
	<i>Fonctionnement hors personnel (B)</i>	92 452 457 871	89 681 040 508	97,00	70 768 148 236	78,91
	Total Exploitation (A+B)	101 571 279 234	98 408 763 926	96,89%	79 272 971 398	80,55%
	Investissement	9 631 871 530	5 488 342 409	56,98%	3 036 629 847	55,33
TOTAL EPIC		111 203 150 764	103 897 106 335	93,43%	82 309 601 245	79,22%

Source : DGTCP



Graphique 6.1 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPIC en milliards FCFA



Sur des crédits budgétaires de 101 571 279 234 FCFA, le montant des dépenses ordinaires prises en charge s'élève à 98 408 763 926 FCFA, soit 96,89% et celui des règlements se chiffre à 79 272 971 398 FCFA, soit 80,55%.

Quant aux dépenses d'investissement, les proportions relevées sont de 56,98% pour les ordonnancements et de 55,33% pour les règlements.

Ces taux mettent en exergue, d'une part, l'intérêt accordé à la consommation des crédits d'exploitation au détriment des dépenses d'investissement et, d'autre part, une appropriation insuffisante des procédures de passation des marchés.

Au regard de la raison d'être des EPIC, l'accent devrait être mis sur les investissements, source de profits susceptibles de refinancer et d'accroître leurs activités.

Le tableau ci-dessous est relatif à la situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA.

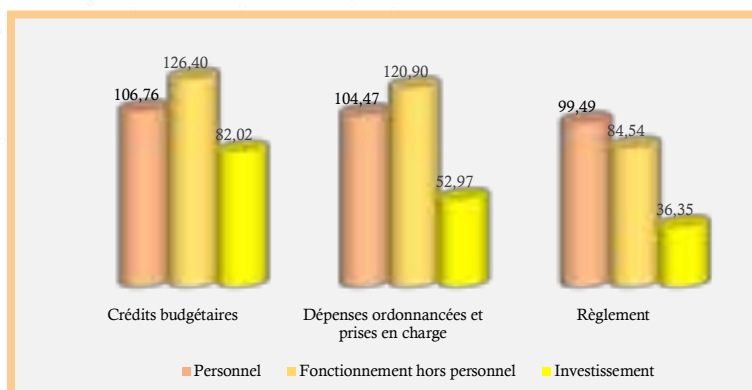
Tableau 6.2 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA (en FCFA)

Catégorie d'EPN	Nature de la dépense	Crédits budgétaires	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution (%)	Règlement	Taux règlement (%)
EPA	Personnel (A)	106 755 167 905	104 469 377 253	97,86	99 488 679 528	95,23
	Fonctionnement hors personnel (B)	126 395 419 643	120 897 443 671	95,65	84 535 159 240	69,92
	Total Exploitation (A+B)	233 150 587 548	225 366 820 924	96,66%	184 023 838 768	81,66%
	Investissement	82 023 527 074	52 969 207 562	64,58	36 351 809 626	68,63
TOTAL EPA		315 174 114 622	278 336 028 486	88,31%	220 375 648 394	79,18%

Source : DGTCP



Graphique 6.2 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPA (en milliards FCFA)



Les dépenses d'exploitation prises en charge représentent 225 366 820 924 FCFA, soit 96,66% et celles effectivement réglées correspondent à 184 023 838 768 FCFA, soit 81,66%.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, se chiffrent à 52 969 207 562 FCFA de prises en charge et 36 351 809 626 FCFA de dépenses réglées, soit respectivement 64,58% et 68,63%.

On note en définitive que ces entités, dont la raison d'être n'est pas de faire du profit mais de mener des activités sociales, ont un niveau d'investissement nettement supérieur à celui des EPIC.

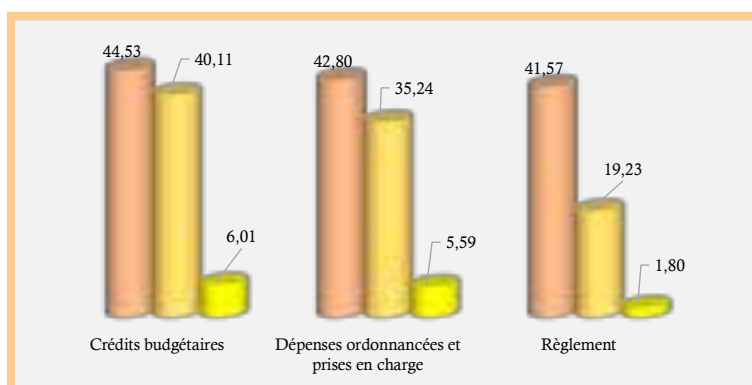
Le tableau ci-dessous est relatif à la situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés.

Tableau 6.3 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés (en FCFA)

Catégorie d'EPN	Nature de la dépense	Crédits budgétaires	Dépenses ordonnancées et prise en charge	Taux exécution (%)	Règlement	Taux règlement (%)
EPN Assimilés	Personnel (A)	23 384 797 389	19 079 670 334	81,59	17 092 848 709	89,59%
	hors personnel (B)	63 592 611 763	61 694 498 308	97,02	44 517 329 756	72,16%
	Total Exploitation (A+B)	86 977 409 152	80 774 168 642	92,87	61 610 178 465	76,27%
	Investissement	14 583 494 594	4 920 353 214	33,74	3 548 067 599	72,11%
TOTAL EPN Assimilés		101 560 903 746	85 694 521 856	84,38%	65 158 246 064	76,04%

Source : DGTCP

Graphique 6.3 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPN Assimilés (en milliards de FCFA)





Les dépenses ordinaires prises en charge se chiffrent à 80 774 168 642 FCFA, soit 92,87% et celles réglées s'élèvent à 61 610 178 465 FCFA, soit 76,27%.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, correspondent respectivement à 4 920 353 214 FCFA, soit 33,74% pour les prises en charge et 3 548 067 599 FCFA, soit 72,11% pour les règlements. Il en résulte que des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer le taux de consommation des crédits d'investissement.

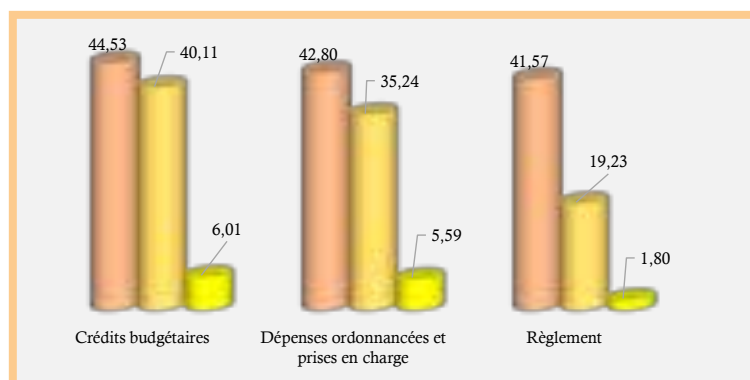
Le tableau ci-dessous concerne les dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPHN.

Tableau 6.4 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPHN (en FCFA)

Catégorie d'EPN	Nature de la dépense	Crédits budgétaires	Dépenses ordonnancées et prises en charge	Taux exécution (%)	Règlement	Taux règlement (%)
EPHN	Personnel (A)	44 530 242 779	42 803 449 955	96,12	41 566 326 009	97,11
	Fonctionnement hors personnel (B)	40 108 520 789	35 235 567 824	87,85	19 227 608 775	54,57
	Total Exploitation (A+B)	84 638 763 568	78 039 017 779	92,20%	60 793 934 784	77,90
	Investissement	6 006 058 825	5 586 607 203	93,02%	1 799 021 386	32,20
TOTAL EPHN		90 644 822 393	83 625 624 982	92,26%	62 592 956 170	74,85%

Source : DGTCP

Graphique 6.4 : Situation des dépenses ordonnancées par nature au niveau des EPHN (en FCFA)



Sur des crédits budgétaires de 84 638 763 568 FCFA, les prises en charge des dépenses d'exploitation s'élèvent à 78 039 017 779 FCFA, soit 92,20% et les règlements constituent 60 793 934 784 FCFA, soit 77,90%.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, les prises en charge se chiffrent à 5 586 607 203 FCFA, soit 93,02% et 1 799 021 386 FCFA de règlements, soit 32,20%.

On observe, par conséquent, que les règlements au titre des dépenses d'investissements sont négligeables en raison, notamment du stock important des prises en charge en fin d'année et de la planification progressive des paiements.



II.2.2. Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

II.2.2.1. Situation globale des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

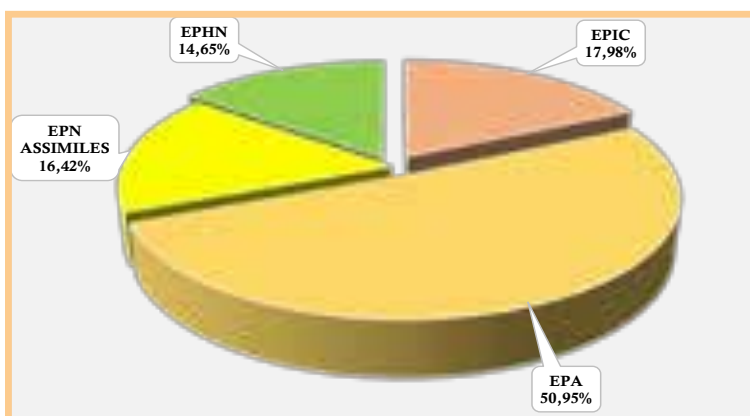
Le tableau ci-dessous montre la situation globale des dépenses par nature et par catégorie d'EPN.

Tableau 7 : Situation globale des dépenses par nature et par catégorie d'EPN (en FCFA)

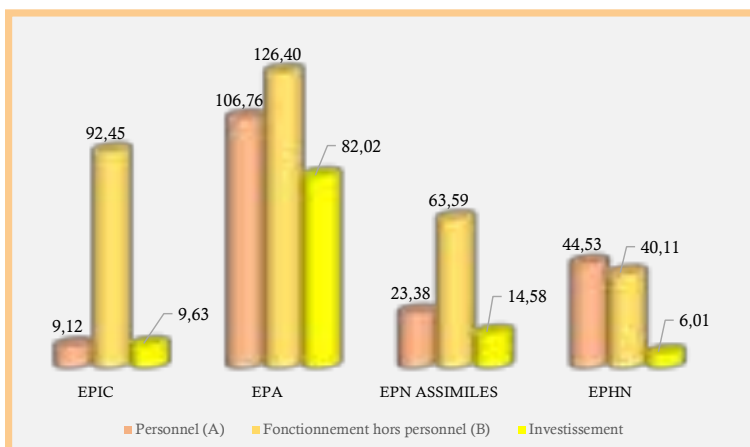
NATURE DE LA DEPENSE	EPIC	EPA	EPN ASSIMILÉS	EPHN	TOTAL	TAUX (%)
Personnel (A)	9 118 821 363	106 755 167 905	23 384 797 389	44 530 242 779	183 789 029 436	29,71
Fonctionnement hors personnel (B)	92 452 457 871	126 395 419 643	63 592 611 763	40 108 520 789	322 549 010 066	52,14
Total Exploitation (A+B)	101 571 279 234	233 150 587 548	86 977 409 152	84 638 763 568	506 338 039 502	81,85%
Investissement	9 631 871 530	82 023 527 074	14 583 494 594	6 006 058 825	112 244 952 023	18,15
Total	111 203 150 764	315 174 114 622	101 560 903 746	90 644 822 393	618 582 991 525	100%
Proportion par catégorie d'EPN	17,98%	50,95%	16,42%	14,65%		

Source : DGTCP

Graphique 7.a : Proportion des dépenses par catégorie des EPN



Graphique 7.b : Situation globale des dépenses par nature et par catégorie d'EPN (en milliards FCFA)



L'analyse des dépenses des quatre (04) catégories d'EPN met en relief que les dépenses des EPA représentent 50,95% des dépenses globales. Les dépenses des EPIC, des EPN Assimilés et des EPHN s'évaluent respectivement à 17,98%, 16,42% et 14,65%.



Cette prépondérance des dépenses des EPA s'explique à la fois par leur grand nombre (58 sur 100) et le montant important des allocations budgétaires mises à disposition en raison du caractère hautement social de leurs activités.

II.2.2.2. Situation spécifique des dépenses par nature et par catégorie d'EPN

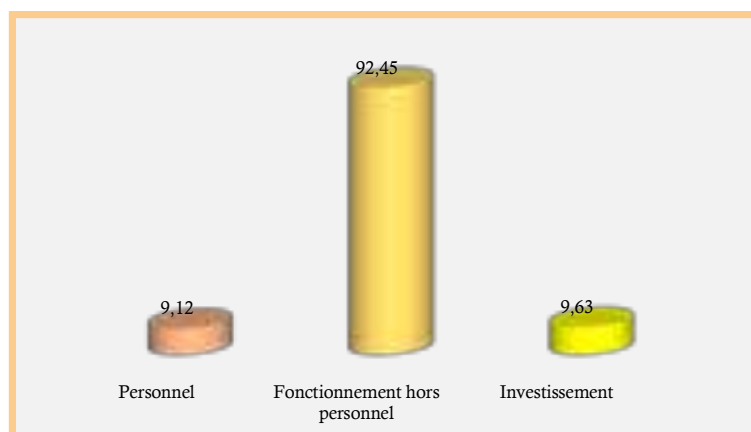
Le tableau ci-dessous est relatif à la proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC.

Tableau 7.1 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPIC

EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	TAUX (%)
EPIC	Personnel	9 118 821 363	8,20
	Fonctionnement hors personnel	92 452 457 871	83,14
	Exploitation	101 571 279 234	91,34%
	Investissement	9 631 871 530	8,66%
	TOTAL	111 203 150 764	100,00%

Source : DGTCP

Graphique 7.1 : Situation de la masse salariale dans le budget des EPIC
(en milliards FCFA)



Les dépenses de personnel représentent 8,20% tandis que les dépenses hors personnel constituent 83,14% du budget total. Le fort taux des crédits de fonctionnement hors personnel démontre que l'essentiel desdits moyens est consacré à la réalisation des activités d'exploitation contre 8,66% pour les dépenses d'investissement qui ne peuvent donner lieu à des ressources additionnelles conséquentes.

En outre, la part marginale des crédits de personnel indique l'insignifiance des ressources consacrées aux charges sociales. Au regard des ambitions de rentabilité des EPIC, leurs ressources humaines devraient davantage être étoffées qualitativement et quantitativement. De plus, l'amélioration des conditions salariales du personnel pourrait être une source de motivation.



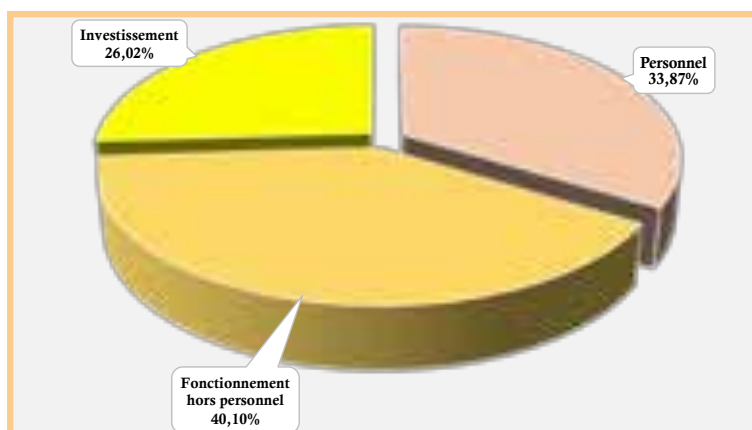
Le tableau ci-dessous est relatif à la proportion de la masse salariale dans le budget des EPA.

Tableau 7.2 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA

EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	TAUX (%)
EPA	<i>Personnel</i>	106 755 167 905	33,87
	<i>Fonctionnement hors personnel</i>	126 395 419 643	40,10
	Exploitation	233 150 587 548	73,98%
	Investissement	82 023 527 074	26,02%
	TOTAL	315 174 114 622	100%

Source : DGTCP

Graphique 7.2 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPA



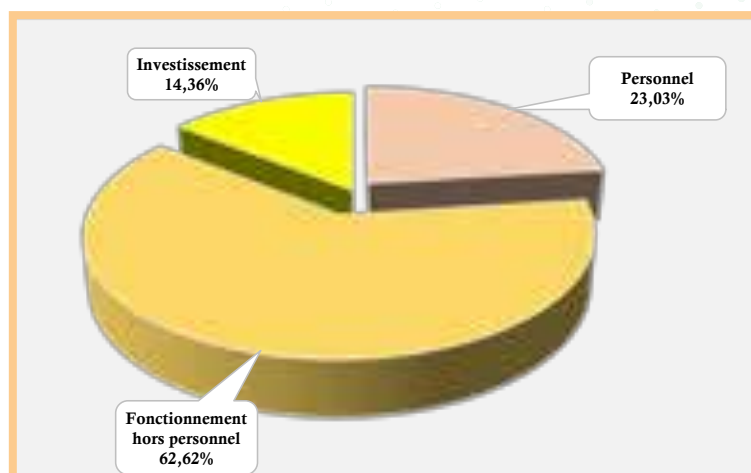
Les dépenses de personnel représentent le tiers des dépenses totales, soit 33,87%.

Le tableau ci-dessous est relatif à la proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés.

Tableau 7.3 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés

Categorie d'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	TAUX (%)
EPN Assimilés	<i>Personnel (A)</i>	23 384 797 389	23,03
	<i>Fonctionnement hors personnel (B)</i>	63 592 611 763	62,62
	Total Exploitation (A+B)	86 977 409 152	85,64%
	Investissement	14 583 494 594	14,36%
	TOTAL	101 560 903 746	100%

Source : DGTCP

*Graphique 7.3 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPN Assimilés*

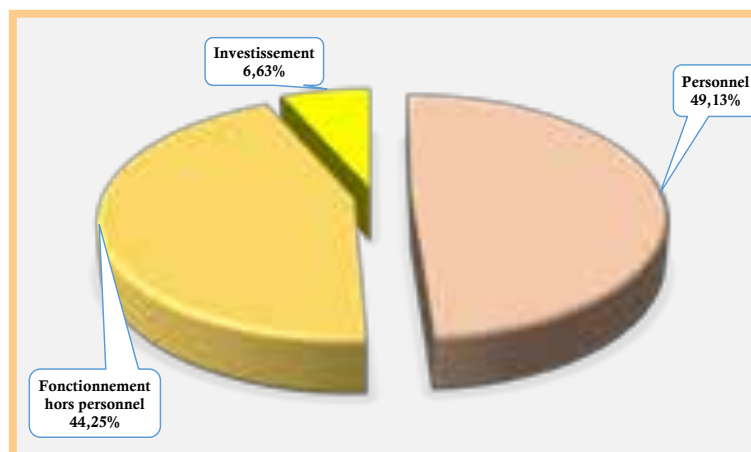
Le niveau de la masse salariale dans les charges des EPN Assimilés est de 23,03%. Cette proportion leur permet de dégager une marge de 62,62% au profit des dépenses hors personnel, dédiées à l'exploitation.

Le tableau ci-dessous est relatif à la proportion de la masse salariale dans le budget des EPHN.

Tableau 7.4 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPHN

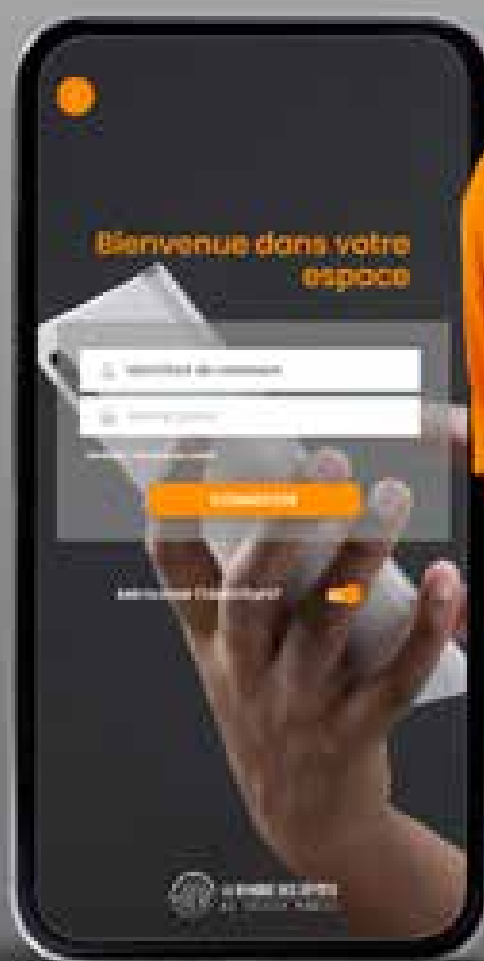
CATEGORIE D'EPN	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT	TAUX (%)
EPHN	Personnel (A)	44 530 242 779	49,13
	Fonctionnement hors personnel (B)	40 108 520 789	44,25
	Total Exploitation (A+B)	84 638 763 568	93,37%
	Investissement	6 006 058 825	6,63%
	TOTAL	90 644 822 393	100%

Source : DGTCP

Graphique 7.4 : Proportion de la masse salariale dans le budget des EPHN

Les dépenses sociales constituent 49,13% tandis que les dépenses hors personnel s'élèvent à 44,25% du budget total. Le niveau élevé des dépenses de personnel s'explique essentiellement par les efforts consentis par l'État au profit du personnel sanitaire, dans le cadre de l'amélioration des services de santé.

Au total, les dépenses de personnel occupent une part importante au niveau des EPA (33,87%) et des EPHN (49,13%) au regard du caractère social de leurs activités. Par contre, elles représentent une proportion moindre dans les EPIC (8,20%) et EPN Assimilés (23,03%).



BDT.net version mobile pour particuliers

Effectuez vos transactions,
consultez votre solde et localisez
une agence ou un GAB près
de chez vous avec BDT.Net



Le meilleur endroit pour épargner

www.labanquedesdepots.gov.td



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TCHAD PUBLIC



CHAPITRE 2

PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL



La place des EPN s'analyse à travers leurs résultats, leurs poids par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) et au budget de l'État ainsi qu'à certains indicateurs de performance.

I. ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette analyse porte sur le résultat budgétaire et la situation financière.

I.1. Un résultat budgétaire globalement excédentaire

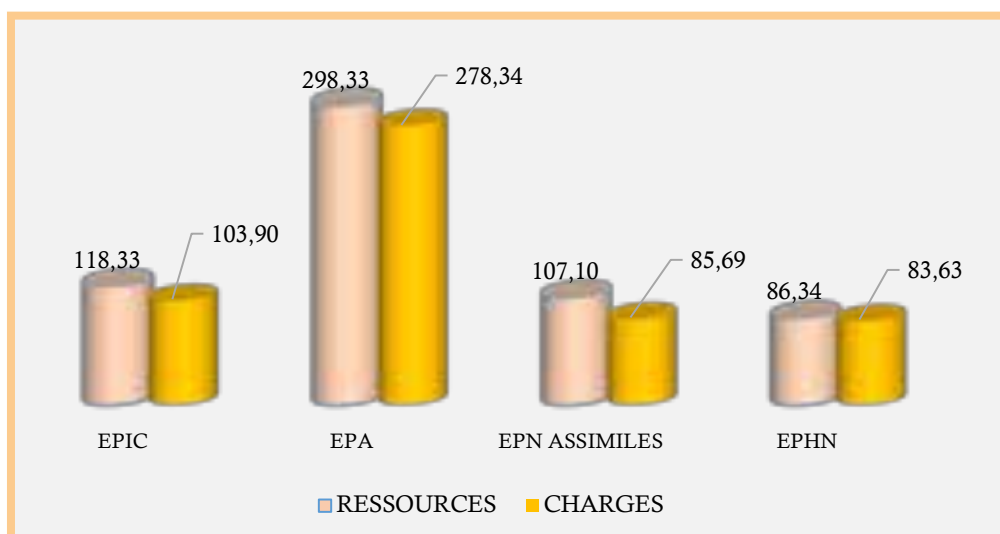
Le tableau ci-dessous est relatif au résultat de l'exécution budgétaire des EPN.

Tableau 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN (en FCFA)

CATEGORIE EPN	RESSOURCES	CHARGES	RESULTAT
EPIC	118 333 340 133	103 897 106 335	14 436 233 798
EPA	298 329 361 172	278 336 028 486	19 993 332 686
EPN ASSIMILÉS	107 098 013 363	85 694 521 856	21 403 491 507
EPHN	86 336 963 287	83 625 624 982	2 711 338 305
TOTAL	610 097 677 955	551 553 281 659	58 544 396 296

Source : DGTCP

Graphique 9 : Résultat de l'exécution budgétaire des EPN (en milliards de FCFA)



En 2023, le résultat budgétaire est globalement positif, avec un excédent de 58 544 396 296 FCFA. Comparé à celui de 2022 qui était de 155 048 071 741 FCFA, ce résultat fait ressortir une baisse considérable de 96 513 675 445 FCFA, soit un taux de régression de 62,24%.

Cette situation traduit un effort de consommation des crédits budgétaires et la réalisation des programmes de ces entités. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour une consommation optimale des ressources mises à disposition.



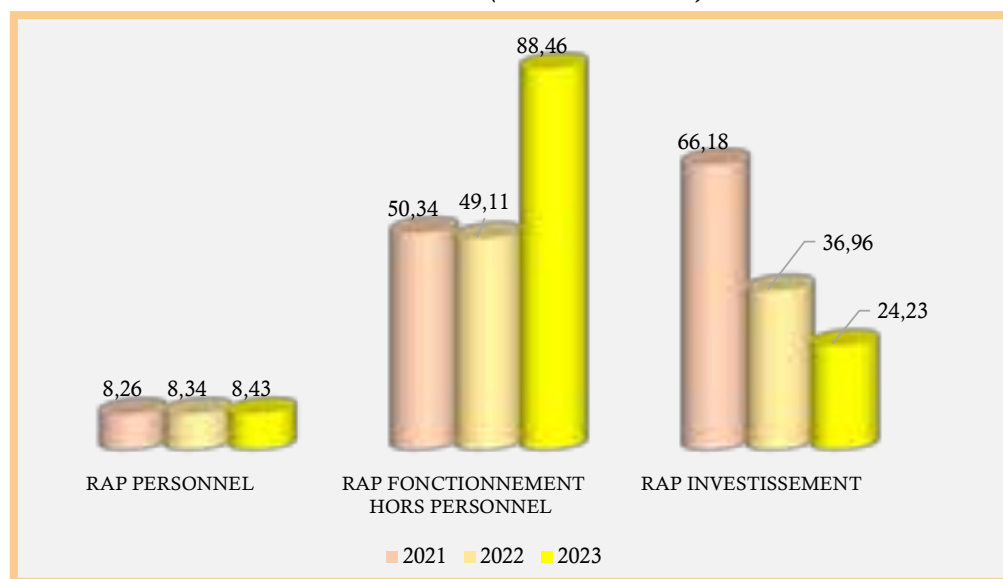
Le tableau ci-dessous a trait à la situation comparative des restes à payer (RAP) de 2021 à 2023

Tableau 10 : Situation comparative des restes à payer (RAP) de 2021 à 2023 (en FCFA)

ANNEES	RAP PERSONNEL	RAP FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL	RAP INVESTIS- SEMENT	TOTAL RAP
2021	8 258 224 979	50 338 144 024	66 178 348 871	124 774 717 874
2022	8 337 393 659	49 107 318 131	36 964 257 058	94 408 968 848
2023	8 427 543 552	88 460 304 304	24 228 981 930	121 116 829 786

Source : DGTCP

Graphique 10 : Situation comparative des restes à payer de 2021 à 2023 (en milliards FCFA)



De 2021 à 2022, on note une diminution des montants des restes à payer, passant de 124 774 717 874 FCFA à 94 408 968 848 FCFA, soit une baisse de 24,33%.

Cependant, les restes à payer connaissent une reprise haussière en 2023 estimée à 22,05%, les portant à 121 116 829 786 FCFA.

Ce niveau important des restes à payer en 2023 s'explique, notamment par :

- l'accumulation des ordres de paiement en fin d'année en raison des insuffisances dans la mise en œuvre de la régulation budgétaire et de la faible appropriation de SIGOBE ;
- la priorisation des certains secteurs (infrastructures, sociaux, sportifs) au détriment de certains EPN, occasionnant des tensions de trésorerie.

I.2. Un fonds de roulement largement positif

Le fonds de roulement de l'EPN est la contraction entre les actifs (trésorerie, créances) et les passifs (dettes) à un moment donné. Il traduit sa capacité financière.



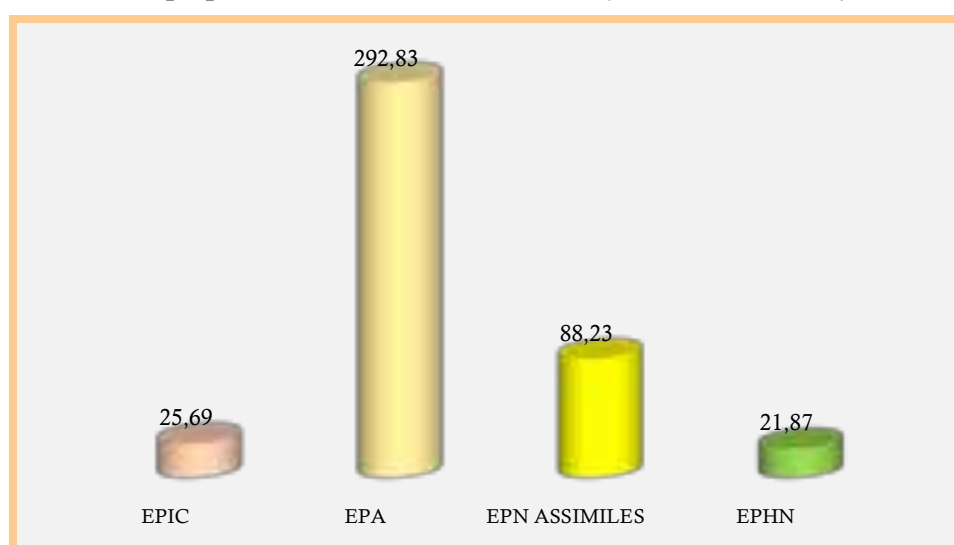
Le tableau ci-dessous montre la situation des fonds de roulement des EPN.

Tableau 11 : Fonds de roulement des EPN (en FCFA)

Catégorie d'EPN	Disponibilité			DETTES (C)	Fonds de roulement
	Trésorerie (A)	Créances (B)	Total (A+B)		D=(A+B)-C
EPIC	22 581 748 385	11 975 965 564	34 557 713 949	8 869 399 669	25 688 314 280
EPA	422 528 583 341	3 674 278 143	426 202 861 484	133 368 849 816	292 834 011 668
EPN ASSIMILÉS	109 634 837 052	130 899 424	109 765 736 476	21 539 920 332	88 225 816 144
EPHN	32 125 012 655	9 819 490 483	41 944 503 138	20 071 605 894	21 872 897 244
TOTAL	586 870 181 433	25 600 633 614	612 470 815 047	183 849 775 711	428 621 039 336

Source : DGTCP

Graphique 11 : Fonds de roulement des EPN (en milliards de FCFA)



Fonds de roulement(D) = Trésorerie (A) + Créances (B) – Dettes (C)

Les actifs circulants comprenant les créances et la trésorerie s'élèvent à 612 470 815 047 FCFA, contre 183 849 775 711 FCFA de dettes.

La contraction de ces deux montants donne un fonds de roulement positif de 428 621 039 336 FCFA, nettement supérieur à celui de 2022 d'un montant de 198 781 479 122 FCFA pour l'ensemble des EPN.

Ce bond qualitatif indique la capacité de ces structures à s'autofinancer.

II. POIDS DES EPN PAR RAPPORT AU PIB

Les EPN sont des démembrements de l'État central. De ce fait, leurs opérations financières ont un impact sur l'activité économique nationale (mesurée par le PIB). Ainsi, le poids des EPN par rapport au PIB (ratio) mesure la contribution de leurs opérations financières en recettes et en dépenses dans l'économie.



Le tableau ci-après présente la situation comparée des finances des EPN par rapport aux PIB :

Tableau 12 : Tableau comparé des finances des EPN par rapport aux PIB en pourcentage (%)

RUBRIQUES	2020	2021	2022	2023
Recettes budgétaires EPN/PIB	1,45%	1,51%	1,57%	1,27%
Recettes propres EPN/PIB	0,09%	0,28%	0,14%	0,14%
Dépenses totales des EPN/PIB	1,16%	1,31%	1,11%	1,15%
Subventions de l'État aux EPN/PIB	1,37%	1,07%	0,98%	0,69%

PIB 2023 : valeur estimée à 47 882 milliards de FCFA

Source : Banque Mondiale

Il convient de noter que le PIB 2023 est de 47 882 milliards FCFA (source BM).

Les recettes budgétaires des EPN représentent 1,27% du PIB en 2023, contre successivement 1,57% en 2022, 1,51% en 2021 et 1,45% en 2020. Quant aux recettes propres, elles constituent 0,09 % du PIB en 2020, 0,28% en 2021 et se stabilisent à 0,14% en 2022 et 2023.

Les dépenses totales des EPN représentent 1,15% du PIB en 2023, contre 1,11% en 2022, 1,31% en 2021 et 1,16% en 2020.

En outre, les subventions de l'État aux EPN représentent 0,69% du PIB en 2023. Leur poids est en net recul de façon continue dans l'économie. En effet, de 1,37% du PIB en 2020, ce taux est passé respectivement de 1,07% en 2021 et à 0,98% en 2022.

Au total, la contribution des EPN à la richesse nationale demeure marginale.

III. POIDS DES EPN DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT ET AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après présente la situation des EPN par rapport au budget de l'État et à d'autres indicateurs de performance.

Tableau 13 : Tableau des ratios en pourcentage (%)

RUBRIQUES	2020	2021	2022	2023
Subventions de l'État/Recettes totales des EPN	81,98%	64,77%	80,09%	53,90%
Dépenses de personnel des EPN/Dépenses d'exploitation des EPN	43,40%	39,23%	42,04%	36,30%
Recettes propres /Dépenses de personnel des EPN	24,81%	48,55%	30,30%	37,53%
Recettes propres /Dépenses d'exploitation des EPN	10,77%	19,05 %	12,76%	14,29%
Dépenses d'investissement /dépenses totales des EPN	12,06%	22,18%	17,52%	12,50%

Source DGTCP

• *Au titre du poids des EPN dans le budget de l'État*

La part des subventions de l'État dans le budget des EPN demeure prépondérante sur la période sous revue. En effet, en 2023, elle représente 53,90% des recettes totales des EPN contre 80,09% en 2022, 64,77% en 2021 et 81,98% en 2020. Cette situation s'explique par l'important soutien de l'État aux EPA au regard de leurs activités à caractère social.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement est de 43,40% en 2020, 39,23% en 2021, 42,04% en 2022 et 36,30% en 2023. Cela indique une relative maîtrise de l'évolution de la masse salariale dans les EPN.



- *Au titre des autres indicateurs de performance*

Le ratio des recettes propres sur les dépenses de personnel montre que de 2020 à 2023, les EPN ont eu recours à l'appui financier de l'État pour couvrir leurs charges salariales. En effet, ce ratio est respectivement de 37,53% en 2023, 30,30% en 2022, 48,55% en 2021 et 24,81% en 2020.

Le ratio des recettes propres sur les dépenses de fonctionnement est de 14,29% en 2023, contre 10,77% en 2020, 19,05% en 2021 et 12,76% en 2022. Ces ratios mettent en évidence que les EPN ont une faible capacité d'autofinancement de leurs dépenses incompressibles et ont continuellement recours au budget de l'État central pour les couvrir.

Quant à la part des dépenses d'investissement dans le budget des EPN, elle représente 12,50% en 2023, contre 12,06% en 2020, 22,18% en 2021 et 17,52% en 2022. Cette proportion marginale indique pour l'essentiel que ces EPN ne sont pas des entités de développement, mais plutôt des structures d'actions sociales au profit des populations.



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC

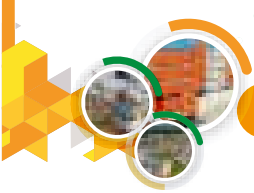
Découvrez nos cartes prépayées



Cash Junior



Cash Liberté



TROISIÈME PARTIE

OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY



La gestion des EPN en 2023 a été marquée par la modernisation des moyens de paiement à travers la mise en place d'outils digitaux, dont la plate-forme TrésorPay-TrésorMoney.

Le bilan de cette implémentation comprend :

- le contexte et le point du déploiement de TrésorPay-TrésorMoney ;
- le bilan de l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney ;
- les perspectives.

**Maintenant,
on ne force plus!**

Payez les prestations et services publics de l'Etat et faites toutes vos transactions financières via **TrésorMoney**.

Changez votre exemple en le suivant
***760#**
TOUS RÉSEALIX

Téléchargez vite l'application:

Google Play | L'App Store

9969 | 0000 1010

www.tresormoney.ci



Sensibilisation des populations sur l'utilisation de Trésor-Pay-Trésor Money.



CHAPITRE 1

CONTEXTE ET POINT DU DÉPLOIEMENT DE TRÉSORPAY- TRÉSORMONEY



I. CONTEXTE DE LA MISE EN ROUTE DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

Dans le cadre de la mise en œuvre des Piliers IV et VI du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 relatifs à l'inclusion financière, au renforcement de la gouvernance et à la modernisation de l'État, le Trésor Public a entrepris la digitalisation de certaines de ces procédures de recouvrement des recettes et de règlement des dépenses.

Ainsi, en 2020, avec l'appui et l'assistance technique de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) et l'accompagnement financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Amélioration et de la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), la plateforme numérique dénommée « TrésorPay-TrésorMoney » a été conçue.

Ce système permet de dématérialiser le recouvrement des recettes non fiscales de l'État et le règlement des dépenses sur états collectifs, permettant aux comptables publics d'avoir une meilleure visibilité des transactions.

La plateforme TrésorPay-TrésorMoney vise, entre autres, à :

- accroître la mobilisation des ressources, en réduisant la déperdition des recettes ;
- assurer la disponibilité immédiate des fonds ;
- réduire les incidents de paiement ;
- réduire considérablement le maniement d'espèces dans les guichets du Trésor Public ;
- rapprocher les services et les prestations de l'État des populations par le numérique ;
- accélérer l'inclusion financière des populations en leur facilitant l'accès aux produits financiers ;
- régler la question de l'insécurité liée aux attroupements, aux bousculades lors des paiements des dépenses de masse ;
- capter l'exhaustivité des recettes non fiscales.

Ainsi, 22 Communes et quelques départements ministériels ont été sélectionnés pour la phase test de ladite plateforme.

II. DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY

S'agissant de la phase de déploiement, la plateforme est entrée dans sa phase de généralisation à travers les postes comptables, les Établissements Publics Nationaux (EPN), les Ministères sur toute l'étendue du territoire national.

A fin décembre 2023, le bilan de cette opérationnalisation a donné des résultats probants, à savoir :

- 19 Ministères connectés à la plate-forme sur 32 ;
- 33 EPN utilisateurs de la plate-forme pour le recouvrement de recettes ;
- 15 EPN assurant le règlement de dépenses via TrésorPay-TrésorMoney.

Au niveau des agences comptables, les ressources mobilisées et les dépenses réglées sont respectivement de 19 187 214 091 FCFA et de 29 815 903 515 FCFA.

• Au titre des recettes

En 2021, les recettes ont été collectées à hauteur de 1 258 163 940 FCFA contre 6 472 563 418 FCFA en 2022, soit un taux de progression de 414 %. De même, le montant de 11 456 486 733 FCFA qui a été recouvré en 2023 constitue un taux d'augmentation de 77% par rapport aux ressources de 2022.



- **Au titre des dépenses**

Les dépenses se sont situées en 2022 à 6 965 827 061 FCFA contre 902 631 150 FCFA en 2021, soit une progression de 672%. Ce taux est de 215% entre 2022 et 2023 pour un montant de 21 947 445 304 FCFA.

Les principales natures de recettes concernées sont les frais de concours, les droits d'examen, les frais d'inscription et de scolarité, les actes de santé, les actes de justice et d'autres actes administratifs. Les dépenses effectuées sont relatives aux bourses et secours financiers, pensions de retraite, primes et perdiems, salaires de contractuels, indemnités et aides sociales.



Séance de travail sur le paiement des bourses et secours financiers par TrésorPay-TrésorMoney à la Rotonde de la Cité Financière, Abidjan Plateau.



Cash Liberté

La carte prépayée internationale dédiée aux fonctionnaires
et agents de l'État

Un moyen sûr pour mes frais de mission !

- Achats en ligne
- Achats sur TPE
- Retraits aux GAB



Le meilleur endroit pour épargner

www.labanquedestresor.gc.ca



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC





CHAPITRE 2

FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES DE L'UTILISATION DE TRÉSORPAY- TRÉSORMONEY



Le bilan de l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney met en relief des acquis, des insuffisances et des perspectives.

I. FORCES

L'utilisation par les comptables publics de ce moyen digital présente les résultats et performances ci-après :

- l'accroissement du niveau des recettes mobilisées, avec en sus la réduction considérable de la déperdition des recettes ;
- la disponibilité immédiate des fonds collectés ;
- l'interconnexion entre les structures étatiques et parapubliques de paiement et de collecte des fonds ;
- l'existence d'un seul hub de paiement électronique pour certaines structures étatiques ;
- la réduction considérable de l'utilisation des numéraires dans les guichets du Trésor Public et l'accroissement de l'efficacité des services comptables.

II. FAIBLESSES

En dépit de ces résultats satisfaisants, des insuffisances, dysfonctionnements et obstacles subsistent dans l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney. Il s'agit, notamment :

- de la réticence de certains ordonnateurs à l'utilisation de la plateforme ;
- de l'insuffisance des points de vente (PDV).

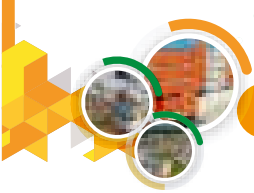
III. PERSPECTIVES

Des dispositions devraient être envisagées en vue d'une utilisation optimale de TrésorPay-TrésorMoney. Celles-ci sont essentiellement endogènes et exogènes.

Les mesures internes sont relatives aux nécessaires améliorations à apporter aux fonctionnalités de ladite plateforme. Ces innovations pourraient concerner, d'une part, l'extension des champs des recettes, des dépenses et, d'autre part, l'exhaustivité et la sincérité des informations, en vue de la bonne tenue de la comptabilité publique.

Les dispositions externes, quant à elles, ont trait au renforcement de la réglementation concernant l'utilisation de la plate-forme. Ainsi, il est souhaitable que soient prises des dispositions réglementaires portant généralisation de l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney à l'ensemble des services publics, qu'ils soient centraux, déconcentrés ou décentralisés dans l'optique de capter l'exhaustivité des ressources publiques.

Dans cette hypothèse, TrésorPay-TrésorMoney deviendrait la seule modalité digitale de recouvrement des recettes non fiscales et de règlement des dépenses publiques de masse. Ceci conforterait les comptables publics et réduirait de façon significative les poches de résistance.



QUATRIÈME PARTIE

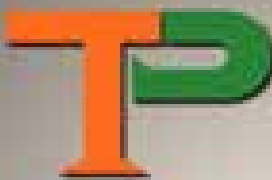
POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION



Les points d'attention concernent les insuffisances tandis que les points d'amélioration ont trait aux recommandations.



Atelier bilan sur le déploiement de Trésor-Pay-Trésor Money à Abidjan-Cocody




**ENTREZ DANS LE MONDE DU
NUMÉRIQUE AVEC LE TRÉSOR PUBLIC**

Contactez le numéro **9969**

NUMERO
VERT 8000 1010

7j/7 de 7h à 22h



CHAPITRE 1

POINTS D'ATTENTION



En 2023, les difficultés de l'exercice ont été essentiellement de trois (03) ordres :

- juridique et institutionnel ;
- comptable et financier ;
- technique.

I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les principales difficultés portent sur :

- la non prise de textes réglementaires subséquents à la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- les irrégularités dans le fonctionnement des Conseils de gestion de certains EPN ;
- la non priorisation de TrésorPay-TrésorMoney comme moyen digital de recouvrement des recettes non fiscales et de règlement des dépenses sur états collectifs.

II. AU NIVEAU COMPTABLE ET FINANCIER

Les difficultés au cours de l'année 2023 ont concerné :

- les retards dans la transmission des ordres de paiement par les services des ordonnateurs, occasionnant un surcroît de travail en fin de gestion et un stock élevé des restes à payer ;
- le défaut de fonctionnement du SIGEPN en cours d'adaptation à la réforme budgétaire et comptable opérée ;
- l'existence de soldes anormaux hérités des gestions antérieures ;
- la lourdeur dans la procédure de reversements des soldes financiers résiduels des agences comptables auprès des EPN en fin de liquidation au profit des nouvelles structures créées ;
- l'absence de traitement des écarts constatés entre les recettes recouvrées via TrésorPay-TrésorMoney et celles comptabilisées dans ASTERNDIR.

III. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, il a été relevé :

- l'instabilité et la lenteur du réseau des applicatifs métiers (ASTERNDIR, SyGACUT) ainsi que l'application numérique dénommée TrésorPay-TrésorMoney ;
- l'absence d'interfaçage entre l'application TrésorPay-TrésorMoney et les applicatifs métiers susvisés ;
- l'absence d'interfaçage ou d'interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs mis en place par certains EPN.



CHAPITRE 2

POINTS D'AMÉLIORATION



Au regard des difficultés et dysfonctionnements relevés, des recommandations ont été formulées sur les plans juridique et institutionnel, comptable et financier et technique.

I. AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Sur le plan juridique et institutionnel, les suggestions concernent :

- la prise de textes réglementaires subséquents à la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- la régularisation du fonctionnement des Conseils de gestion de certains EPN par la prise d'actes réglementaires dédiés ;
- la prise d'un acte réglementaire généralisant l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney comme moyen de recouvrement des recettes non fiscales et de paiement des dépenses sur états collectifs dans les services publics.

II. SUR LE PLAN COMPTABLE ET FINANCIER

Les suggestions pour améliorer la gestion financière et comptable concernent, notamment :

- l'amélioration de la régulation budgétaire en vue de la transmission, à bonne date, des ordres de paiement par les services des ordonnateurs ;
- la finalisation de l'adaptation du SIGEPN à la réforme budgétaire et comptable ;
- l'apurement effectif des soldes anormaux hérités des gestions antérieures ;
- la prise d'une instruction comptable relative aux procédures de reversements des soldes financiers résiduels des agences comptables auprès des EPN en fin de liquidation au profit des nouvelles structures ;
- le traitement diligent des écarts constatés entre les recettes recouvrées via TrésorPay-TrésorMoney et celles comptabilisées dans ASTERNDIR.

III. AU NIVEAU TECHNIQUE

Sur le plan technique, les recommandations portent sur :

- l'amélioration de la qualité du réseau des applicatifs métiers (ASTERNDIR, SyGACUT) ainsi que les fonctionnalités de l'application numérique dénommée TrésorPay-TrésorMoney ;
- la réalisation de l'interfaçage entre l'application TrésorPay-TrésorMoney et les applicatifs métiers susvisés ;
- la mise en place d'un interfaçage ou d'une interopérabilité entre TrésorPay-TrésorMoney et les divers applicatifs utilisés par certains EPN ;
- l'amélioration de la connexion de l'ensemble des agences comptables aux applicatifs métiers.



CONCLUSION



L'exécution des budgets des EPN, en recettes et en dépenses, s'est globalement bien déroulée au cours de la gestion 2023, nonobstant des facteurs externes et internes défavorables. Ainsi, une relative performance a été relevée, se matérialisant notamment par :

- un taux de réalisation des recettes de 98,63% pour un montant de 610 097 677 955 FCFA contre 94% recouvré en 2022 à hauteur de 710 529 825 270 FCFA, avec un taux de recouvrement record de 134,69% de recettes propres en 2023 dû à l'utilisation de TrésorPay-TrésorMoney et l'opérationnalisation des Services Recouvrement dans les agences comptables auprès des EPN ;
- un taux de règlement des dépenses de 430 436 451 873 FCFA évalué à 89,16% contre 461 072 784 682 FCFA, soit 71,58% en 2022 ;
- un résultat budgétaire excédentaire d'un montant de 58 544 396 296 FCFA contre 155 048 071 741 FCFA en 2022 ; ce qui dénote un effort d'absorption des crédits budgétaires et de réalisation des programmes dédiés.

Ces avancées résultent d'un ensemble de mesures, dont :

- le basculement des EPN en mode budget-programme ;
- le renforcement du dispositif de mobilisation des recettes propres ;
- l'accroissement des subventions de l'État, surtout dans les secteurs sociaux, de l'éducation-formation, de la santé, en faveur de la jeunesse, de l'économie et des infrastructures routières, sportives et touristiques.

Toutefois, ces résultats ne devraient pas occulter certains dysfonctionnements et défis. En effet, les EPN continuent d'être fortement dépendants des concours financiers de l'État évalués à 77,58% de leurs ressources budgétaires, soit 53,90% pour les subventions et 23,68% pour les recettes affectées. En témoigne la situation alarmante des EPIC dont les recettes propres ne représentent que 5,49%, largement en deçà du seuil de 60% de couverture de leurs charges. Ceci pose la question de la capacité des EPN à mener des activités génératrices de revenus, susceptibles de permettre à l'État de réduire ses appuis financiers en raison de l'amenuisement des ressources publiques.

De plus, ces excédents, parfois exorbitants, traduisent tant une absence de sincérité des prévisions budgétaires que des crédits inemployés importants.

Par ailleurs, la gestion 2023 aura été marquée par :

- des difficultés liées à l'intégration des EPN dans le SIGOBE du fait de l'insuffisante adaptation des documents d'exécution budgétaire ;
- des problèmes d'appropriation et d'acceptation de l'utilisation de la plate-forme TrésorPay-TrésorMoney par certains clients ;
- des dysfonctionnements de certains Comités de gestion en raison du non-respect de la réglementation en vigueur ;
- les obstacles d'ordres financiers, matériels et humains à l'opérationnalisation des EPHR et des EPHD ;
- le faible taux d'ordonnancement des dépenses d'investissement des EPIC.

Tous ces défis mettent en exergue les points suivants :

- la prise de l'ensemble des textes réglementaires subséquents à la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- la réalisation d'une étude sur l'ensemble des EPN pour élaborer une nouvelle grille de catégorisation ;
- l'amélioration de la synergie d'actions entre les différents ministères sectoriels en vue de la mise en œuvre harmonieuse de réformes transversales ;
- la nécessité de prendre des dispositions réglementaires à l'effet de préciser les attributions de conseiller financier du comptable public.



Rattachement de la carte prépayée au porte monnaie électronique (TresorPay-TresorMoney).



Plénière de l'Atelier de validation des Rapports Annuels sur la gestion financière et comptable des Collectivités Décentralisées (CD) et des Etablissements Publics Nationaux (EPN).



Photo de famille de l'Atelier de validation des Rapports Annuels sur la gestion financière et comptable des Collectivités Décentralisées (CD) et des Etablissements Publics Nationaux (EPN).

Cash Junior

La carte prépayée internationale dédiée aux élèves & étudiants

Je perçois ma bourse en toute sécurité !

- Achats en ligne
- Achats sur TPE
- Retraits aux GAB / DAB



Le meilleur endroit pour épargner
 www.labanquedestresor.gc.ca



LA BANQUE DES DÉPÔTS
DU TRÉSOR PUBLIC





ANNEXES



ANNEXE 1

PROPORTION DES RECETTES PROPRES DES EPIC PAR RAPPORT À LEUR BUDGET

N°	EPIC	BUDGET	RECETTES TOTALES	RECETTES PROPRES	TAUX (%)	ECART par rapport à la norme de 60%
1	PCA	1 270 092 267	970 950 835	781 040 999	61,49	198 470 498
2	CIT	5 785 633 727	5 989 895 979	3 325 612 710	57,48	-268 324 877
3	INCI	3 070 748 563	2 969 349 361	917 205 472	29,87	-864 404 145
4	AGEFOP	2 185 534 372	1 847 009 484	419 361 865	22,70	-688 843 825
5	LANEMA	1 460 188 204	303 525 799	303 525 799	20,79	121 410 320
6	FDTR	2 241 669 096	1 848 428 094	306 784 191	13,69	-802 272 665
7	CED-CI	486 897 292	459 052 391	22 155 099	4,55	-253 276 336
8	OIPR	4 702 659 489	4 763 561 476	79 352 300	1,69	-2 778 784 586
9	ANAGED	79 520 832 477	88 786 113 421	340 375 410	0,43	-52 931 292 643
10	ONAC-CI	414 004 842	343 062 858	150 000	0,04	-205 687 715
11	SOGEP Liquidation	10 064 890 435	10 052 390 435	0	0,00	-6 031 434 261
TOTAL		111 203 150 764	118 333 340 133	6 495 563 845	5,8%	-64 504 440 235

Proportion de recettes propres > 60%

Proportion de recettes propres > 50%

Proportion de recettes propres < 50%

Proportion de recettes propres < 20%

PROPORTION DES RECETTES PROPRES DES EPHN PAR RAPPORT A LEUR BUDGET

N°	EPHN	BUDGET	RECETTES TOTALES	RECETTES PROPRES	TAUX (%)
1	FNLS	1 998 506 883	3 914 480 266	1 993 599 102	99,75
2	INHP	6 995 828 097	7 131 091 498	2 023 398 401	28,92
3	CNRAO	5 571 048 795	5 311 703 559	1 471 744 943	26,42
4	ICA	5 906 506 992	5 227 786 654	1 331 867 162	22,55
5	CHU-COCODY	10 086 881 537	9 631 819 135	2 237 093 205	22,18
6	CNPTIR	7 191 559 956	7 350 740 456	1 232 271 207	17,13
7	CHU-TRECHVILLE	8 948 187 993	8 555 470 694	1 279 530 345	14,30
8	LNSP	1 605 171 908	1 378 984 793	195 716 360	12,19
9	IPCI	3 811 477 282	3 466 586 570	399 905 860	10,49
10	CHU-BOUAKE	6 678 500 139	6 796 667 136	597 628 733	8,95
11	CNTS	8 977 691 657	8 637 353 145	549 661 488	6,12
12	INSP	2 584 251 285	2 171 622 101	119 938 144	4,64
13	SAMU	1 979 774 347	1 852 370 624	45 214 775	2,28
14	IRF	1 318 957 634	1 299 026 647	29 984 066	2,27
15	CHU-ANGRE	12 744 788 096	9 924 200 685	245 536 390	1,93
16	IMENA	639 129 531	640 929 531	11 800 000	1,85
17	CHU-YOP	3 606 560 261	3 046 129 793	11 411 181	0,32
TOTAL GENERAL		90 644 822 393	86 336 963 287	13 776 301 362	15,20%

Proportion de recettes propres > 60%

Proportion de recettes propres < 50%

Proportion de recettes propres < 20%



ANNEXE 2

PROPORTION DE DÉPENSES PAR NATURE DANS LE BUDGET DES EPN ASSIMILÉS

N°	EPN ASSIMILÉS	BUDGET	DEPENSES TOTALES	FONCTION- NEMENT	TAUX (%)	INVESTIS- SEMENT	TAUX (%)
1	CNCMR	1 078 401 054	1 044 205 189	743 389 801	71,19	300 815 388	28,81
2	COMNAT ALPC	1 523 862 534	1 258 518 208	907 508 601	72,11	351 009 607	27,89
3	FER-PALMIER	420930800	413 141 758	339665309	82,22	73476449	17,78
4	CNAC-CI	976 648 347	955 062 035	803 940 045	84,18	151 121 990	15,82
5	CCLVC	740 752 926	730 477 512	626 235 062	85,73	104 242 450	14,27
6	CEI	4 569 997 884	4 566 479 993	4 193 480 428	91,83	372 999 565	8,17
7	AEJ	31 100 311 717	23 839 191 798	22 628 863 006	94,92	1 210 328 792	5,08
8	ANRMP	10 379 710 815	6 970 103 879	6 629 103 388	95,11	341 000 491	4,89
9	FDFP	43 000 000 000	38 520 217 736	36 637 471 375	95,11	1 882 746 361	4,89
10	CAIDP	638 502 000	618 739 827	591 354 827	95,57	27 385 000	4,43
11	HACA	2634738532	2 431 270 499	2326043378	95,67	105227121	4,33
12	ANP	1 004 154 096	958 592 632	958 592 632	100	0	0
13	CENTIF-CI	544 708 040	513 459 957	513 459 957	100	0	0
14	CNDH CI	2 093 392 517	2 088 973 784	2 088 973 784	100	0	0
15	CNF	604 846 188	554 000 521	554 000 521	100	0	0
16	CN-FEM	249 946 296	232 086 528	232 086 528	100	0	0
TOTAL		101 560 903 746	85 694 521 856	80 774 168 642	94,26%	4 920 353 214	

ANNEXE 3

PROPORTION DE DÉPENSES PAR NATURE DANS LE BUDGET DES EPA

N°	EPN	DEPENSES TOTALES	FONCTIONNE- MENT	TAUX (%)	INVESTISSE- MENT	TAUX (%)
1	ONS	52 716 999 621	16 296 282 766	30,91	36 420 716 855	69,09
2	CIDFOR	520 343 517	205 386 339	39,47	314 957 178	60,53
3	INJS	4 410 548 115	2 369 867 888	33,00	2 040 680 227	46,27
4	ONEF	96 710 200	57 200 200	59,15	39 510 000	40,85
5	OSCN	3 333 360 361	2 031 007 065	60,93	1 302 353 296	39,07
6	INFPA	1 182 164 702	751 651 978	63,58	430 512 724	36,42
7	BIPIA	346 838 263	240 851 150	69,44	105 987 113	30,56
8	ENSEA	1 652 920 702	1 181 226 280	71,46	471 694 422	28,54
9	CEPICI	7 346 171 923	5 287 172 927	71,97	2 058 998 996	28,03
10	OIPC	779 748 461	585 589 225	75,10	194 159 236	24,90
11	CNDJ	519 450 978	391 732 227	75,41	127 718 751	24,59
12	ISTC	3 150 511 809	2 524 030 560	80,11	626 481 249	19,89
13	CROU SAN PEDRO	1 047 190 097	853 295 101	81,48	193 894 996	18,52
14	AIRMS	737 672 319	607 371 719	82,34	130 300 600	17,66
15	ONPC	14 557 734 308	11 997 651 755	82,41	2 560 082 553	17,59
16	OISSU	2 172 583 310	1 802 712 552	82,98	369 870 758	17,02
17	OCPV	1 533 950 442	1 314 886 045	85,72	219 064 397	14,28
18	ENA	5 190 456 069	4 496 517 704	86,63	693 938 365	13,37



N°	EPN	DEPENSES TOTALES	FONCTIONNE- MENT	TAUX (%)	INVESTISSE- MENT	TAUX (%)
19	AIP	920 304 552	804 183 966	87,38	116 120 586	12,62
20	CRO	1 552 903 083	1 380 801 722	88,92	172 101 361	11,08
21	EIBMA	345 351 475	309 571 027	89,64	35 780 448	10,36
22	OIPI	594 863 802	535 803 302	90,07	59 060 500	9,93
23	CROU DALOA	1 550 586 562	1 399 646 835	90,27	150 939 727	9,73
24	CRFLD	235 738 463	213 017 038	90,36	22 721 425	9,64
25	ASDM	2 867 478 904	2 632 200 293	91,79	235 278 611	8,21
26	INFAS	13 828 205 371	12 695 778 523	91,81	1 132 426 848	8,19
27	INSAAC	2 658 758 390	2 450 055 811	92,15	208 702 579	7,85
28	CPNTIC	184 120 501	170 895 603	92,82	13 224 898	7,18
29	CROU MAN	1 146 000 850	1 065 713 011	92,99	80 287 839	7,01
30	UNIV-VIR- TUELLE	2 225 160 730	2 076 514 609	93,32	148 646 121	6,68
31	ANDE	2 097 161 235	1 971 203 240	93,99	125 957 995	6,01
32	UNIV-SAN PEDRO	1 550 286 389	1 470 735 069	94,87	79 551 320	5,13
33	IPNETP	2 333 683 558	2 227 560 818	45,00	106 122 740	4,55
34	INSFS	2 270 044 987	2 170 096 087	95,60	99 948 900	4,40
35	CROU KORHOGO	1 301 145 660	1 249 411 161	96,02	51 734 499	3,98
36	CIAPOL	2 981 602 042	2 863 610 352	96,04	117 991 690	3,96
37	LANADA	862 852 507	832 852 507	63,00	30 000 000	3,48
38	ESATIC	3 096 804 867	2 996 805 358	96,77	99 999 509	3,23
39	ONAC	284 631 919	276 129 519	97,01	8 502 400	2,99
40	UNIV-MAN	2 590 739 647	2 518 241 258	97,20	72 498 389	2,80
41	UNIV-BOUAKE	17 910 432 602	17 429 787 589	97,32	480 645 013	2,68
42	CROU BOUAKE	3 246 023 452	3 159 612 868	97,34	86 410 584	2,66
43	ONP	992 572 270	967 572 270	97,48	25 000 000	2,52
44	UNIV-DALOA	7 201 585 894	7 048 694 975	97,88	152 890 919	2,12
45	ENS	6 584 650 455	6 509 741 609	98,86	74 908 846	1,14
46	INP/FHB	10 355 425 572	10 241 427 657	98,90	113 997 915	1,10
47	UNIV-NANGUI ABROGOUA	10 168 200 018	10 068 575 779	99,02	99 624 239	0,98
48	UNIV-FHB	50 332 881 605	49 952 581 541	99,24	380 300 064	0,76
49	CROU ABIDJAN1	5 166 295 435	5 138 711 435	99,47	27 584 000	0,53
50	UNIV- KORHOGO	10 283 276 194	10 235 253 533	99,53	48 022 661	0,47
51	INFJ	3 218 458 862	3 207 155 642	99,65	11 303 220	0,35
52	CNAC	220 005 440	220 005 440	100,00	0	0,00
53	CROU ABIDJAN2	1 868 187 731	1 868 187 731	100,00	0	0,00
54	FSDP	192 070 911	192 070 911	100,00	0	0,00
55	OSCS	531 745 918	531 745 918	100,00	0	0,00
56	OSER	1 290 435 436	1 290 435 436	100,00	0	0,00
TOTAL		278 336 028 486	225 366 820 924	80,97%	52 969 207 562	19,03%



**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS NATIONAUX (EPN)
PAR CATÉGORIE : GESTION
2023**



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX (EPA)

N° ORDRE	EPA	
	<i>Sigle</i>	<i>Dénomination</i>
1	AIP	Agence Ivoirienne de Presse
2	AIRMS	Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale
3	ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
4	ASDM	Agence de Soutien et de Développement des Médias
5	BIPIA	Bureau Ivoirienne pour l'Intégration Africaine
6	CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte D'Ivoire
7	CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
8	CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
9	CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
10	CNDJ	Centre National de Documentation Juridique
11	CPNTIC	Centre de Promotion des Nouvelles Technologies
12	CRFLD	Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue
13	CRO	Centre de Recherche Océanologique
14	CROU A1	Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 1
15	CROU A2	Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Abidjan 2
16	CROU Bouaké	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Bouaké
17	CROU Daloa	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Daloa
18	CROU Korhogo	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Korhogo
19	CROU Man	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man
20	CROU SAN PEDRO	Centre Régional des Œuvres Universitaires de San Pedro
21	EIBMA	École Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes
22	ENA	École Nationale d'Administration
23	ENS	École Normale Supérieure
24	ENSEA	École Nationale de Statistique et d'Économie Appliquée
25	ESATIC	École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication
26	INFAS	Institut National de Formation des Agents de Santé
27	INFJ	Institut National de la Formation Judiciaire
28	INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole
29	INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
30	INP HB	Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro
31	INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et des Actions Culturelles
32	INSFS	Institut National Supérieur de Formation Sociale
33	IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
34	ISTC	Institut des Sciences et Techniques de la Communication
35	LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
36	OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
37	OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel



N° ORDRE	EPA	
	<i>Sigle</i>	<i>Dénomination</i>
38	OIPI	Office Ivoirienne de la Propriété Intellectuelle
39	OISSU	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires
40	ONAC	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
41	ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
42	ONP	Office Nationale de la Population
43	ONPC	Office National de la Protection Civile
44	ONS	Office National des Sports
45	OSCN	Office du Service Civique National
46	OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
47	OSER	Office de la Sécurité Routière
48	UNIV-San Pedro	Université de San Pedro
49	UNIV-Bkou	Université de Bondoukou
50	UAO	Université Alassane OUATTARA de Bouaké
51	UJLog	Université Jean Lorougnon GUEDE de Daloa
52	UNIV-FHB	Université Félix HOUPHOUET BOIGNY de Cocody
53	UNIV-Korhogo	Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo
54	UNIV-Man	Université de Man
55	UNA	Université Nangui Abrogoua d'Abobo - Adjamé
56	UV-CI	Université Virtuelle de Côte d'Ivoire

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS NATIONAUX (EPHN)

N° ORDRE	EPHN	
	<i>Sigle</i>	<i>Dénomination</i>
1	CHU - Angré	Centre Hospitalier Universitaire d'Angré
2	CHU - Bouaké	Centre Hospitalier Universitaire de Bouaké
3	CHU - Cocody	Centre Hospitalier Universitaire de Cocody
4	CHU - Treich	Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
5	CHU - Yop	Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon
6	CNPTIR	Centre National de Prévention et de Traitement de l'Insuffisance Rénale
7	CNRAO	Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
8	CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
9	FNLS	Fonds National de Lutte contre le Sida
10	ICA	Institut de Cardiologie d'Abidjan
11	IMENA	Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan
12	INHNP	Institut National d'Hygiène Publique d'Abidjan
13	INSP	Institut National de la Santé Publique
14	IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
15	IRF	Institut Raoul Follereau
16	LNSP	Laboratoire National de la Santé Publique
17	SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

N° ORDRE	EPIC	
	<i>Sigle</i>	<i>Dénomination</i>
1	AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
2	ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
3	CED-CI	Centre d'Éducation à Distance de Côte Ivoire
4	CIT	Cote d'Ivoire Tourisme
5	FDTR	Fonds de Développement du Transport Routier
6	INCI	Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire
7	LANEMA	Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'analyses
8	OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
9	ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
10	PCA	Palais de la Culture d'Abidjan
11	SOGEPIC Liquidation	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État

EPN ASSIMILÉS

N° ORDRE	EPN	
	<i>Sigle</i>	<i>Dénomination</i>
1	AEJ	Agence Emploi Jeunes
2	ANP	Autorité Nationale de la Presse
3	ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
4	CAIDP	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics
5	CCLVC	Commission de la Concurrence et de la Lutte Contre la Vie Chère
6	CEI	Commission Électorale Indépendante
7	CENTIF-CI	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
8	CN FEM	Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial
9	CNAC-CI	Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire
10	CNCMR	Centre National de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'Alerte Précoce
11	CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
12	CNF	Commission Nationale de la Francophonie
13	COMNAT ALPC	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et Petits Calibres
14	FDFP	Fonds de Développement pour la Formation Professionnelle
15	FER Palmier-Liq	FER Palmier Liquidation
16	HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

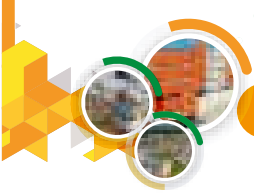


TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
RÉSUMÉ.....	7
I. FAITS MARQUANTS.....	7
II. ANALYSE DU BUDGET 2023 ET PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL.....	7
III. BILAN DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY.....	8
IV. POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION.....	8
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE	
FAITS MARQUANTS.....	11
CHAPITRE 1	
AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DES EPN.....	13
I. Basculement des EPN dans le mode budget-programme.....	14
I.1. Intégration des EPN dans le SIGOBE	14
I.2. Difficultés d'appropriation du SIGOBE	14
II. Réglementation de la comptabilité des EPN.....	15
III. Nomination d'Agents Comptables Secondaires auprès des EPN	16
IV. Poursuite de la réforme hospitalière : travaux préalables à l'opérationnalisation des EPHR et des EPHD.....	16
V. Opérationnalisation de deux nouveaux EPN : ONEF et CENTIF.....	17
VI. Clôture de la liquidation de certains EPN dissouts : FSDP et AGEDI.....	18
VII. Incidence du PJ-GOUV sur le secteur des EPN	19
CHAPITRE 2	
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS.....	21
I. Réforme des nomenclatures budgétaire et comptable des EPN	22
II. Engagement du Trésor Public à optimiser les recettes propres.....	22
II.1. Création d'un Service Recouvrement au sein des agences comptables	22
II.2. Formation des Agents Comptables sur la mise en place du Service Recouvrement.....	22
II.3. Sensibilisation des Ordonnateurs.....	23
III. Atelier de sensibilisation sur la gestion de fait	24



DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DU BUDGET ET DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL 25

CHAPITRE 1

ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 27

I. ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 28

I.1. Recettes prévisionnelles 28

I.1.1. Situation globale des prévisions budgétaires en recettes 28

I.1.2. Situation des prévisions budgétaires en recettes par catégories d'EPN 29

I.1.3. Situations cumulées des prévisions budgétaires en recettes sur les trois dernières années 34

I.2. Dépenses prévisionnelles 35

I.2.1. Situation globale des prévisions budgétaires en dépenses 36

I.2.2. Situation des prévisions budgétaires en dépenses par catégories d'EPN 37

I.2.3. Situation cumulée des prévisions budgétaires en dépenses sur les trois (03) dernières années 42

II. Analyse de l'exécution 43

II.1. Un niveau de recouvrement à améliorer 43

II.1.1. État du recouvrement par nature de recettes 43

II.1.2. État du recouvrement par catégorie d'EPN 44

II.1.3. État de recouvrement des recettes sur les quatre (04) dernières années 49

II.2. Un niveau d'exécution des dépenses satisfaisant 55

II.2.1. Situation des dépenses ordonnancées par nature et par catégorie d'EPN 56

II.2.2. Situation des dépenses par nature et par catégorie d'EPN 60

II.2.2.1. Situation globale des dépenses par nature et par catégorie d'EPN 60

II.2.2.2. Situation spécifique des dépenses par nature et par catégorie d'EPN 61

CHAPITRE 2

PLACE DES EPN DANS L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE NATIONAL 65

I. Analyse des résultats 66

I.1. Un résultat budgétaire globalement excédentaire 66

I.2. Un fonds de roulement largement positif 67

II. Poids des EPN par rapport au PIB 68

III. Poids des EPN dans le budget de l'État et autres indicateurs de performance 69

TROISIÈME PARTIE

OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY 71

CHAPITRE 1

CONTEXTE ET POINT DU DÉPLOIEMENT DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY 73

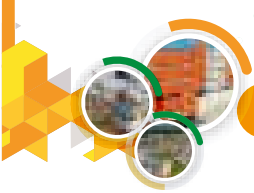
I. Contexte de la mise en route de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney 74

II. Déploiement de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney 74

CHAPITRE 2

FORCES, FAIBLESSES ET PERSPECTIVES DE L'UTILISATION DE TRÉSORPAY-TRÉSORMONEY 77

I. Forces 78



II. Faiblesses	78
III. Perspectives	78

QUATRIÈME PARTIE

POINTS D'ATTENTION ET D'AMÉLIORATION	79
--	----

CHAPITRE 1

POINTS D'ATTENTION	81
I. Au niveau juridique et institutionnel	82
II. Au niveau comptable et financier	82
III. Au niveau technique	82

CHAPITRE 2

POINTS D'AMÉLIORATION	83
I. Au niveau juridique et institutionnel	84
II. Sur le plan comptable et financier	84
III. Au niveau technique	84

CONCLUSION	85
------------------	----

ANNEXES	89
---------------	----

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN) PAR CATÉGORIE : GESTION 2023	93
--	----



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Siège social : Plateau Boulevard Carde, Immeuble SOGEFIHA • BP V98 Abidjan-Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 30 90 20 / 22 • Fax : (225) 27 20 21 35 87
Centre de Relation Client du Trésor Public : **27 20 23 88 80** ou **9969**
Numéro vert : 8000 10 10
Email : info@tresor.gouv.ci • Site : www.tresor.gouv.ci • <https://baobab.tresor.gouv.ci>
Facebook : <https://www.facebook.com/DGTCPCIV>
Twitter : <https://twitter.com/dgtcpci> • Youtube : <https://www.youtube.com/DGTCPTV>